



Rapport financier 2008

# Sommaire

## **RAPPORT DE GESTION 2008**

I - CHIFFRES CLÉS	P 3
II - LA CONJONCTURE	P 4
III - LES FAITS MARQUANTS	P 4
IV - L'ACTIVITÉ	P 5
V - RAPPORT FINANCIER	P 6
VI - CONTRÔLE INTERNE	P 9
VII - LES FACTEURS DE RISQUES	P 9
VIII - LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	P 19
IX - LE CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT	P 19
X - CONTRÔLE DES TRANSACTIONS CCI ET PARTS SOCIALES	P 19
XI - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P 19
XII - LES PERSPECTIVES 2009	P 20

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	P 21
II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	P 24

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008	P 32
II - HORS-BILAN	P 32
III - COMPTE DE RÉSULTAT	P 33

## **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	P 34
NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	P 35
NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	P 42
NOTES IV : HORS-BILAN	P 53
NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	P 55
NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS	P 60

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

I - CADRE GÉNÉRAL	P 64
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 66
III - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	P 71

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2009**

	P 115
	P 121

## **RÉSOLUTION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2009**

	P 124
--	-------

# ADMINISTRATION – DIRECTION CONTRÔLE au 31 décembre 2008

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président :

Monsieur Noël DUPUY

### 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Monsieur Robert FRANCHINEAU

### Vice-Présidents :

Monsieur Olivier FLAMAN

Monsieur Odet TRIQUET

### Membres du Bureau :

Monsieur Jean-Claude BERTRAND

Monsieur Christian MARIE

Monsieur Hervé de MONVALLIER

Monsieur Patrice VALLÉE

### Administrateurs :

Madame Chantal BEAU

Madame Ghislaine BOUNILLIAU

Monsieur Pierre BOUREAU

Monsieur Bernard CHAUSSE

Mademoiselle Laure DOZON

Monsieur Samuel d'EU

Monsieur Pascal FONFREDE

Monsieur Christophe GUILLARD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Christian VIGNES

## COMITÉ DE DIRECTION

### Directeur Général :

Monsieur Christophe NOEL

### Directeurs Généraux Adjointes :

Monsieur Daniel THIOLON (*jusqu'au 19 janvier 2009*)

Monsieur Thierry CANDIDAT (*à partir du 19 janvier 2009*)

### Comité de Direction :

Monsieur Hubert BAILLY

Monsieur Thierry TOP

Monsieur Georges du MESNIL du BUISSON

Monsieur Dominique DELUGEARD

Monsieur Philippe LETRANCHANT

Monsieur Gilles MORIN

Monsieur Fabrice BOUFFET

(*à partir du 19 janvier 2009*)

Monsieur Gérard VINCENT

Direction Crédits-Assurances

Direction Distribution Ventes

Direction Finances-Risques

Direction Ressources Humaines et Logistiques

Direction Epargne Services Technologie

Direction Marketing Communication Mutualisme

Direction Marketing Communication Mutualisme

Direction Marchés Spécialisés

## CONTRÔLE

### Titulaires :

Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT

4, rue Auber

75009 PARIS

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS

### Suppléants :

Monsieur Denis PICARLE

Tour Egée - Faubourg de l'Arche

92037 PARIS LA DEFENSE

Monsieur MESSIE Jean-Paul

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS

# Déclaration du Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

**Mesdames, Messieurs les sociétaires,**

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous la déclaration de Christophe Noël, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

## **Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à POITIERS, le 26 février 2009

Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a curved flourish extending to the right.

Christophe NOEL

# Rapport de gestion 2008

## I - CHIFFRES CLÉS

Principaux chiffres significatifs	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>BILAN (comptes sociaux)</b> (en milliers d'euros)			
Total du bilan	8 455 874	8 282 059	7 748 209
Fonds Propres <sup>(1)</sup>	1 005 565	976 782	914 536
Capital social	100 110	100 110	100 110
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	20 141	20 141	20 141
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	24 120	24 120	24 120
<b>COMPTE DE RÉSULTAT (comptes sociaux)</b> (en milliers d'euros)			
Produit net bancaire	263 670	285 331	282 887
Résultat brut d'exploitation	108 808	129 962	126 970
Impôts sur les bénéfices	13 216	31 611	32 541
Bénéfice net	66 915	74 041	69 857
Intérêts aux parts sociales	2 513	2 513	2 010
Dividende aux CCI	4 226	4 623	4 359
Dividende aux CCA	5 061	5 536	5 219
Dividende net par CCI aux particuliers (en euros)	3,20	3,50	3,30
Dividende net par CCA (en euros)	3,20	3,50	3,30
Bénéfice net par action (en euros)	10,19	11,28	10,64
<b>MOYENS</b>			
Effectif moyen au 31 décembre	1 534	1 556	1 550
Nombre de guichets permanents	130	130	127
Nombre guichets périodiques	3	6	7
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	260	253	252
Nombre de comptes chèques	372 597	369 533	367 780
<b>SOCIÉTARIAT</b>			
Nombre de Caisses Locales	59	59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	185 308	182 652	185 217

<sup>(1)</sup> Après résultat conservé, dettes subordonnées et F.R.B.G.

Dividendes versés lors des trois précédents exercices (en euros)	2007	2006	2005
Certificats Coopératifs d'Investissement	4 622 719,50	4 358 564,10	4 094 408,70
Certificats Coopératifs d'Associés	5 535 764,50	5 219 435,10	4 903 105,70

## II - LA CONJONCTURE

### II - 1. LA CRISE FINANCIÈRE

Suite aux difficultés rencontrées par certains établissements financiers en raison de la crise des subprimes, l'année 2008 a commencé avec l'annonce d'un premier plan de relance américain de 150 milliards de \$. Mais dans la foulée les événements se sont précipités avec un engrenage qui aboutit à la faillite retentissante de Lehman Brothers et les mouvements typiques de panique financière qui ont suivi.

Face à ce risque, les pouvoirs publics ont dû reprendre la main. Nous avons alors assisté à la mise sous tutelle de l'état américain de deux géants du crédit hypothécaire (Fannie Mae et Freddie Mac) et au sauvetage d'AIG. Le gouvernement anglais a également dû sauver HBOS, Bradford et Bingley, alors que le gouvernement Belge volait au secours de Fortis et Dexia.

Le paysage financier s'est remodelé à vive allure.

Pendant ce temps, le marché de la liquidité interbancaire s'est grippé du fait de la crise de confiance générale, ce qui a conduit les banques centrales à soutenir activement le marché.

L'aggravation de la crise financière et sa contagion à l'économie ont conduit les gouvernements à agir pour tenter d'éviter une crise économique majeure. C'est ainsi qu'un ensemble de plans d'urgence ont été mis en place partout dans le monde, aux USA, en Europe mais aussi en Chine.

En France, l'état va jouer son rôle de prêteur en dernier ressort auprès des banques jusqu'à fin 2009, dans la limite de 320 milliards d'euros. Ces mesures étant accompagnées d'un engagement de la part des banques de jouer leur rôle de financeur de l'économie.

L'ensemble de ces mesures a permis de mettre fin à la phase la plus aiguë de la crise financière. Néanmoins, les effets de la crise se font sentir sur l'économie où plusieurs secteurs sont désormais touchés à commencer par l'automobile.

### II - 2. LES MARCHÉS FINANCIERS

Les mauvaises nouvelles s'étant succédées tout au long de l'année, le marché obligataire a largement bénéficié de la préférence des investisseurs pour les instruments les plus sécurisés.

Ainsi, le taux des emprunts d'état français à 10 ans s'est fortement détendu pour revenir à 3,39 % le 31/12/08 contre 4,42 % au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Le phénomène est encore plus marqué aux USA avec un taux d'emprunt du T-bonds 10 ans qui s'établit à 2,40 % fin 2008, contre 4,02 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour autant, la défiance n'a pas permis aux taux des emprunts bancaires de baisser, bien au contraire, la prime de risque a entraîné ces derniers à la hausse dans un marché très étroit.

Les taux court terme interbancaires sont ainsi restés très tendus jusqu'à atteindre le taux record de 5,39 % pour l'euribor 3 mois le 08 octobre. Puis, les risques d'inflation s'éloignant et les risques de récession se faisant plus pressants, la BCE a baissé fortement ses taux ce qui a permis à l'euribor 3 mois de revenir à 2,86 % en fin d'année.

Le mouvement est encore plus prononcé aux USA avec un taux court terme compris entre 0 % et 0,25 % en fin d'année. Les places boursières ont fortement chuté par crainte de catastrophes dans le monde financier, puis de la contagion de la crise à l'économie réelle. Le CAC 40 perd 42,7 % en un an revenant à 3 218 points.

### II - 3. LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La longue période de prospérité économique sur fonds de libéralisation des marchés et d'intégration globale des économies, nourrie de lourds déséquilibres financiers (excès

de l'endettement américain et surplus d'épargne de pays comme la Chine), s'est désagrégée avec le déclenchement de la crise financière.

L'OCDE s'attend à une récession "sévère et prolongée". Aux USA, l'économie traverse une période particulièrement difficile. Dans la zone euro, les perspectives de croissance s'assombrissent. Après une croissance qui pourrait s'établir à 1 % en 2008, la récession pourrait être de - 0,6 % en 2009.

La France n'a pas échappé au retournement d'activité, avec une croissance de + 0,1 % pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et un 4<sup>ème</sup> trimestre attendu en baisse de - 0,4 %.

Dans cet environnement de crise financière et économique, les banques françaises ont publié des comptes avec des résultats en forte baisse sur les 9 premiers mois de l'année, avec une meilleure résistance que les banques anglaises ou américaines grâce à une meilleure diversification de leurs activités et notamment le poids de la banque de détail.

## III - LES FAITS MARQUANTS

### III - 1. LA BANALISATION DE LA DISTRIBUTION DU LIVRET A

La décision de banaliser la distribution du livret A à compter du 01 janvier 2009, a permis à la Caisse Régionale d'initier une action commerciale d'envergure auprès de ses clients en leur proposant un compte sur livret de réservation destiné à être transformé en livret A dès le début d'année 2009. C'est ainsi plus de 80 000 livrets qui ont été commercialisés au bénéfice de nos clients.

### III - 2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE IMMOBILIÈRE

La Caisse Régionale a poursuivi son développement dans les métiers de l'immobilier au cours de l'exercice 2008, malgré un contexte défavorable, surtout sur la fin de l'exercice.

Le réseau d'agence Square Habitat est maintenant un acteur majeur sur notre territoire avec 26 agences implantées sur l'Indre-et-Loire et la Vienne. Ce réseau couvre l'intégralité des 2 départements. L'année 2009 devrait permettre de finir de stabiliser l'organisation de cette activité. Les clients trouvent ainsi une réponse complète à leurs besoins dans le domaine de l'immobilier (achat, vente, location, gestion, assurance, financement).

### III - 3. LA CRÉATION D'UNE BANQUE D'AFFAIRES RÉGIONALE

En association avec les Caisses Régionales de la région Centre, visant à offrir aux entrepreneurs de la région l'ensemble des services pour les accompagner dans leurs différents projets.

### III - 4. L'ABOUTISSEMENT DU PLAN À MOYEN TERME "TOURAINÉ POITOU 2008"

Mis en œuvre en 2005, ce plan à moyen terme a guidé la Caisse Régionale vers un développement commercial équilibré. La Caisse Régionale a affirmé sa position de leader en banque et assurance, en développant son fonds de commerce, en renforçant sa solidité financière et en confortant la satisfaction de ses clients.

### III - 5. L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Suite aux difficultés rencontrées au niveau de certains métiers de Calyon et des pertes associées, Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre en 2008 un plan d'action se déclinant par :

- ▶ Le recentrage des activités de la BFI.
- ▶ Un plan d'économie de coûts et d'efficacité opérationnelle.
- ▶ Une gestion active du bilan.

- Une augmentation de capital de 5,9 milliards d'euros menée à son terme en juin 2008. Cette opération a été une réussite avec un taux de souscription de 130 %. Elle a ainsi conforté à un moment opportun le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale est investie après cette opération à hauteur de 360 millions d'euros en capital et 91 millions d'euros en compte courant dans la SAS La Boétie.

### III - 6. LE CONGRÈS DES CAISSES RÉGIONALES

Ce congrès, organisé tous les 2 ans, permet à la communauté des Caisses Régionales de fixer les priorités du Groupe pour les années à venir. Il en ressort :

- La validation du modèle d'organisation existant des Caisses Régionales.
- La décision d'aller vers un système d'information multi canal unifié.
- Une gouvernance mieux structurée au sein de la SAS La Boétie pour jouer pleinement le rôle d'actionnaire majoritaire.

## IV - L'ACTIVITÉ

### IV - 1. LA COLLECTE

En 2008, l'encours de la collecte a progressé de + 0,4 % pour atteindre 10,3 milliards d'euros. Au 31 octobre 2008, la part de marché bancaire s'établit à 32,6 %.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

- L'encours de l'épargne Crédit Agricole, à 6,1 milliards d'euros, progresse de + 2,7 % :
  - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées, atteint 2,1 milliards d'euros. Il progresse de + 6,6 % grâce à la croissance toujours soutenue des dépôts à terme.
  - Les livrets ont drainé une part importante de la collecte, ils affichent une progression de + 16,9 %, avec un encours de 1,7 milliard d'euros.
  - Les autres produits bancaires (Epargne-logement, PEP, Varius, Bons...) voient leurs encours baisser de - 8,4 % à 2,3 milliards d'euros.
- La collecte hors-bilan, avec un encours de 4,2 milliards d'euros, a baissé de - 2,9 % :
  - Concurrencés par les dépôts à terme et fortement impactés par la baisse des marchés financiers, les OPCVM, avec un encours de 0,7 milliard d'euros baissent de - 17,5 %.
  - Les flux de collecte d'assurance-vie n'ont pas atteint le niveau élevé de ces dernières années. La progression de l'ensemble des produits d'assurance-vie, dont l'encours atteint 3,4 milliards d'euros, s'établit à + 1,3 %.

### IV - 2. L'ÉVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

2008 a vu l'environnement bancaire fortement chahuté (Crise financière, prix des matières premières, crise économique). Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a su saisir les opportunités pour dynamiser la collecte grâce une animation "épargne" tout au long de l'année et au lancement du livret A et du Dépôt à Terme (DAT) CRESCENTO.

Une nouvelle assurance-vie CAP DECOUVERTE offre une épargne simple pour les jeunes ménages.

Une UC obligataire, éligible aux contrats d'assurance-vie, enrichit la gamme proposée, en alliant la sécurité du capital et du rendement.

La carte "nouvelle génération : CARTWIN" apporte un nouveau souffle avec ses 2 nouvelles fonctionnalités : une réserve disponible SUPPLETIS sur tous les lieux d'achat et deux nouvelles assurances avec la garantie achat "sécurishopping" et la prolongation constructeur "sécuripanne".

Le relevé de consommation (loi Châtel) donne aux clients la vue de sa consommation bancaire. Celui-ci est envoyé courant janvier 2009.

L'alerte SMS est intégrée, pour le même prix dans la gamme des CSCA (option 1 2 3, y compris les jeunes). Ce service offre notamment la possibilité d'être informé quand le client risque d'être débiteur, et ainsi limiter les frais d'intervention.

Soucieuse de participer au respect de l'environnement, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a repositionné son "prêt éco énergie" pour faciliter la mise aux normes des logements existants par exemple. Pour utiliser moins de papier, le relevé de compte est édité en recto-verso et il est proposé aux clients de regrouper tous les relevés de compte du foyer dans un même envoi.

Sur le marché des professionnels, l'ajout de nouveaux avantages sur les assurances dans le chéquier "offre bienvenue pro" facilite la conquête. La gamme des solutions monétiques s'est enrichie : Le TPE ADSL est un nouveau TP branché sur la box ADSL du commerçant ; une offre E-transaction pour des solutions de paiement sur internet, à distance par carte, par téléphone... Une démarche "transmission pro" est déclinée pour accompagner les clients.

En agriculture, la caution (CAMCA JA) à l'installation des futurs agriculteurs s'est élargie (installations non aidées, prêts non bonifiés...). L'acquisition de Vinimarket permet au titulaire du compte service de bénéficier du stand à un tarif préférentiel.

Des prêts "souplesse pro et agri" offrent un financement innovant pour une gestion en souplesse en phase avec notre position de "banque de la relation durable".

Pour renforcer notre qualité de prêteur de crédits à la consommation, une gamme des prêts à consommer s'élargit : PAC auto, PAC perso pour financer ses loisirs..., PAC Confort pour le financement d'aménagement de la maison..., et un prêt regroupé pour simplifier la gestion budgétaire du client.

Une offre qui s'élargit :

- Pour les jeunes, un nouveau programme MOZAÏC avec un site internet plus "fun".
- La fidélité récompensée au travers du multi équipement assurance et de produits d'épargne (PEL, livret A).
- Pour les malvoyants, la banque s'adapte avec des DAB à guidage vocal et un partenariat avec un organisme de traduction et, pour les malentendants, une boucle magnétique pour éviter les nuisances sonores.
- Plusieurs journées de conquête sous le thème "heureux de vous voir".
- Pour faciliter l'accompagnement du client dans sa mobilité, une évolution monétique lui permet de garder le code confidentiel de sa carte.
- Sur la banque en ligne, des crédits conso en ligne, la saisie par le client de ses coordonnées dont l'OPTIN et un premier test pour le E-relevé. Une nouvelle offre de bourse en ligne INVESTORE simple et lisible pour les plus actifs.
- Sur la vitrine internet, un espace gestion de patrimoine.
- L'offre 2 roues est élargie aux motos du plus de 125 cm<sup>3</sup>, avec une protection corporelle du conducteur.

**IV - 3. LES CREDITS**

L'encours de crédits, à 7,1 milliards d'euros, progresse de 339 millions d'euros, soit + 5,0 %.

Au 31 octobre 2008, la Caisse Régionale détient 38,7 % du marché bancaire des crédits.

Dans un contexte de concurrence toujours forte qui pèse sur les marges, les réalisations de crédits de la Caisse Régionale s'établissent à 1,5 milliard d'euros, en baisse de - 9,2 %.

Cette évolution est le résultat d'une activité contrastée :

Sur un marché de l'immobilier en fort ralentissement, nos réalisations de crédits à l'habitat qui ont atteint 657 millions d'euros (- 23,3 %), accompagnent la baisse du nombre de transactions. Les réalisations des crédits à la consommation sont quant à elles en recul de - 11,3 % à 143 millions d'euros. Malgré cette baisse d'activité, les encours des particuliers (3,2 milliards d'euros) progressent de + 3,3 %.

Nous avons, tout au long de l'année, continué à soutenir l'investissement local. Les réalisations de crédits à l'agriculture progressent de 18,9 % (200 millions d'euros), alors que celles des crédits aux entreprises et aux professionnels sont en léger recul de - 2,8 % (403 millions d'euros, crédit-bail inclus) malgré la hausse de 10 % des crédits accordés par nos agences entreprises.

Tous types de crédits confondus, les encours de crédits aux agriculteurs (0,8 milliard d'euros) progressent de 10,1 % et ceux aux professionnels et entreprises (2,4 milliards d'euros) de 5,7 %.

Les réalisations de crédits aux collectivités publiques ont plus que doublé par rapport à 2007 avec un montant de 84 millions d'euros. Les encours (0,6 milliard d'euros) progressent de 5,1 %.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Évolution en %
Encours de la collecte	10 292	10 255	+ 0,4 %
Encours des prêts	7 097	6 758	+ 5,0 %

**V - RAPPORT FINANCIER**

**V - 1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX)**

**V - 1.1. LE BILAN**

Au 31 décembre 2008, le bilan de la Caisse Régionale s'élève à 8 455 milliards d'euros, en progression de 2,1 % par rapport à 2007.

**A L'ACTIF :**

**Structure de l'Actif (en pourcentage)**

	2008	2007
Crédits clients	83,9	81,5
Trésorerie et Banques	3,7	5,9
Immobilisations et Titres	10,3	10,6
Comptes encaissements et régularisation	2,1	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les principales évolutions de la structure de l'actif en 2007 sont :

- ▶ Avec 7,1 milliards d'euros, les opérations avec la clientèle représentent 83,9 % du total de l'actif. Ce poste enregistre une progression de 345 M€ soit + 5,1 % sous l'effet des réalisations de prêts durant l'exercice 2008.
- ▶ Le poste "Trésorerie et Banques" correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. Ce poste diminue de 176 M€ et constitue 3,7 % du total de bilan.
- ▶ Le poste "Immobilisations et titres", composé des immobilisations, des titres de participations et des placements, avec un encours de 871 millions d'euros, est en très légère diminution (- 4 M€). Ce poste représente 10,3 % du total du bilan. L'augmentation de la participation dans la SAS Rue La Boétie (+ 76 M€) et les versements en compte courant (84 M€) sont compensés par la baisse du portefeuille de titres de placement, due à de nombreuses cessions en cours d'année 2008 et aux provisions constituées sur les titres en portefeuille à hauteur de 13 M€.
- ▶ La part du compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" reste très faible dans le total du bilan et enregistre une hausse de 5,3 % soit + 9 millions d'euros.

**AU PASSIF :**

**Structure du Passif (en pourcentage)**

	2008	2007
Opérations internes au Crédit Agricole	60,3	61,4
Comptes créditeurs de la clientèle	24,7	23,6
Comptes de tiers et divers	1,8	2,2
Provisions et dettes subordonnées	1,5	1,5
Capitaux propres	11,7	11,3
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

- ▶ Avec un encours de 5,1 milliards d'euros, le poste opérations internes au Crédit Agricole est le plus important dans la structure du passif. Son poids dans le bilan est quasiment stable à 60,3 % au lieu de 61,4 % fin 2007. Cette part élevée s'explique en 2008 par le besoin de refinancements liés à l'activité de crédit.
- ▶ Avec un encours en progression de 6,8 %, les comptes créditeurs de la clientèle représentent 24,7 % du bilan (en augmentation de 133 M€). Il intègre la forte progression des encours de Dépôts à terme détenus par les clients, produit ayant été plébiscité au regard du rendement offert et de la sécurité associée.
- ▶ Les capitaux propres, comprenant le capital social pour 100 millions d'euros, les réserves pour 821 millions d'euros et le résultat pour 66,9 millions d'euros, progressent de 5,8 %. Ils représentent 11,7 % du bilan.

**V - 1.2. LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Le compte de résultat, présenté ci-contre, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFCEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat.



Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Libellé	2008	2007	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	149 200	147 284	1,3 %
Produits nets de commissions	98 203	99 608	-1,4 %
Produits nets sur op. financières	-6 479	15 889	-140,8 %
Autres produits nets d'exploitation	22 746	22 550	0,9 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>263 670</b>	<b>285 331</b>	<b>-7,6 %</b>
Frais de personnel	92 718	91 491	1,3 %
Autres frais administratifs	54 198	55 210	-1,8 %
Dotations aux amortissements	7 946	8 668	-8,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>108 808</b>	<b>129 962</b>	<b>-16,3 %</b>
Coût du risque	-28 555	-21 653	31,9 %
Résultat net sur actifs immobilisés	-122	-905	-86,5 %
Dotations/reprises F.R.B.G.	0	0	
Résultat exceptionnel	0	-1 752	-100,0 %
Charge fiscale	-13 216	-31 611	-58,2 %
<b>Résultat net</b>	<b>66 915</b>	<b>74 041</b>	<b>-9,6 %</b>

### V - 1.3. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire à 263,7 millions d'euros est en recul de - 7,6 %.

Dans un contexte économique et financier particulièrement défavorable, ce résultat est le fruit d'une activité commerciale 2008 qui est restée soutenue. Outre la croissance des encours de crédit et la bonne résistance des encours de collecte, près 21 000 nouveaux clients nous ont rejoints cette année. La croissance du nombre de contrats d'assurances dommages reste élevée à + 7,2 % et la fin d'année a été marquée par un fort engouement de notre clientèle pour les réservations de Livret A que nous commercialiserons à compter de 2009.

Le ralentissement de l'activité, les tensions sur les marges et la hausse des taux courts sur les 9 premiers mois de l'année ont pesé sur la marge d'intermédiation qui s'inscrit en baisse.

Le produit net bancaire tiré de la vente de services à la clientèle est pour sa part en légère hausse. Sa part dans le produit net bancaire est désormais à hauteur de la marge d'intermédiation.

Les produits financiers en provenance des placements de fonds propres sont en baisse de 20 %, impactés par la mauvaise tenue des marchés boursiers et financiers. Ils sont composés, d'une part, des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie, holding qui détient les titres CASA pour le compte commun des Caisses Régionales, et d'autre part, des revenus tirés des autres placements de fonds propres sous forme de titres de placement, de titre d'investissement ou trésorerie. Les plus-values de cessions nettes des dotations aux provisions de l'exercice affichent une contribution négative de 1,2 M€ en 2008 contre une contribution positive de 16,1 M€ en 2007.

### V - 1.4. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement restent contenues, leur montant global est en baisse de - 0,3 % sur un an.

Les frais de personnel sont en hausse de + 1,3 %. Les effectifs sont stables en moyenne annuelle. Le nombre de recrutements reste élevé. De plus en plus d'apprentis sont également accueillis et le budget formation est toujours supérieur aux contraintes réglementaires. L'optimisation continue de nos processus a permis de faire de

nouvelles économies notamment sur les frais d'affranchissement et la maintenance de nos matériels informatiques.

### V - 1.5. LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Dans ces conditions, le Revenu Brut d'Exploitation s'établit à 108,8 millions d'euros en baisse de - 16,3 %.

### V - 1.6. LE COÛT DU RISQUE

Le poids des créances risquées par rapport à l'encours total des crédits diminue pour s'établir à 2,32 % contre 2,38 % en 2007.

Le taux de couverture s'établit à 70,57 % (76,10 % en 2007). Le coût du risque affecté reste maîtrisé et la Caisse Régionale, étant donné le contexte économique particulièrement difficile, l'a complété par des dotations aux provisions collectives de 18 M€ en 2008. Certaines filières économiques du fait de difficultés particulières ont été ainsi provisionnées (filières agricoles ou professionnels de l'immobilier).

Les provisions collectives sur créances non douteuses atteignent ainsi 58,6 M€ au 31/12/08.

### V - 1.7. LE RÉSULTAT NET

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 13,2 millions d'euros, en baisse de 18 M€, en raison principalement de la baisse des plus-values latentes sur titres de placement, le résultat net s'établit donc à 66,9 millions d'euros en recul de - 9,6 %.

### V - 1.8. INFORMATIONS DIVERSES

#### Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 17 077,50 euros au titre de l'exercice 2007, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 5 878,79 euros.

### V - 2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT (base consolidée)

#### V - 2.1. LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008 s'établit à 8 357 millions d'euros, en baisse de - 1,6 % par rapport à décembre 2007.

#### A l'Actif :

##### Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2008	2007
Prêts et créances sur la clientèle	85,5	79,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3,1	5,1
Actifs financiers disponibles à la vente	5,2	10,4
Comptes de régularisation et actifs divers	1,7	1,4
Autres postes de l'actif	4,5	3,8
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'activité clientèle constitue toujours le poste le plus important de l'actif du bilan consolidé : le poste Prêts et créances sur la clientèle représente 85,5 % du total bilan. En hausse de 6,5 %, il atteint 7 144 millions d'euros.

Parmi les autres postes de l'actif, il convient de noter :

- ▶ Les Prêts et créances sur les établissements de crédits qui baissent de - 177 millions d'euros et représentent 3,1 % de l'actif consolidé.
- ▶ Les Actifs financiers disponibles à la vente atteignent 437 millions en baisse de 50,6 %, qui traduit notamment l'évolution des valorisations des participations, avec la SAS Rue la Boétie : moins-value latente de 124 millions d'euros au 31/12/2008 pour une plus-value latente au 31/12/2007 de 198 millions d'euros.

**Au Passif :**

**Structure du Passif consolidé (en pourcentage)**

	2008	2007
Dettes envers les établissements de crédits et la clientèle	85,5	82,6
Capitaux propres	11,8	15,0
Provisions pour risques et charges	0,3	0,3
Dettes subordonnées	0,1	0,2
Autres postes du passif	2,4	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- ▶ En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 5 051 millions d'euros au même niveau qu'en 2007.
- ▶ En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 2 084 millions d'euros en progression de 133 millions d'euros. Cette variation résulte de la progression des Dépôts à terme de la clientèle tandis que les comptes courant créditeurs de la clientèle baissent.

Les Capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 983 millions d'euros, en baisse de - 23 %.

Cette évolution est due à la baisse de la valorisation des titres que la Caisse Régionale détient dans la SAS La Boétie, holding qui détient lui-même, la participation des Caisses Régionales dans Crédit Agricole S.A. Cette évolution est le reflet du cours de bourse de Crédit Agricole S.A.

**V - 2.2. LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

Libellé	2008	2007	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	122 316	121 195	0,9 %
Produits nets de commissions	102 034	101 944	0,1 %
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	31 774	40 695	-21,9 %
Autres éléments du PNB	22 449	26 781	-16,2 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>278 573</b>	<b>290 615</b>	<b>-4,1 %</b>
Charges générales d'exploitation	147 454	149 339	-1,3 %
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	7 907	8 477	-6,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>123 212</b>	<b>132 799</b>	<b>-7,2 %</b>
Coût du risque	-28 847	-22 749	26,8 %
Charge fiscale	-20 795	-30 722	-32,3 %
<b>Résultat net</b>	<b>73 621</b>	<b>79 401</b>	<b>-7,3 %</b>

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 278 millions d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de - 4,1 % par rapport à décembre 2007.

- ▶ Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de 0,9 % à 122 millions d'euros. Cette évolution résulte de :
  - l'accroissement des produits issus des prêts à la clientèle,
  - malgré la hausse des charges liées au refinancement de ces prêts principalement sur le premier semestre 2008 en raison de la hausse des taux des marchés financiers.
- ▶ Les Produits nets des commissions sont stables à 102 millions d'euros. La progression des commissions et facturations sur les services est atténuée par les charges sur les coûts de la liquidité.
- ▶ Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente reculent de 21,9 % en raison de la dégradation des marchés financiers principalement sur le second semestre de l'année.
- ▶ Les autres éléments du PNB représentent globalement 22,4 millions d'euros, contre 26,8 millions d'euros en décembre 2007.

Les charges générales d'exploitation consolidées atteignent 147 millions d'euros au 30 décembre 2008, en baisse de - 1,3 %. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles, varient de - 6,7 %.

Le niveau de Résultat Brut d'Exploitation baisse de 7,2 % à 123 millions d'euros.

Il permet de couvrir :

- ▶ Un Coût du Risque de 28,8 millions d'euros (+ 26,8 % par rapport à décembre 2007),
- ▶ Une Charge Fiscale de 20,8 millions d'euros,
- ▶ Et de dégager un Résultat net (part du Groupe) de 73,6 millions d'euros (- 7,3 % par rapport au 31 décembre 2007).

**V - 3. COMPARAISON COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)**

	Individuels 2008	Consolidés		Écarts en %	
		2008	2007	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2008/2007
<b>RÉSULTAT</b>					
Produit Net Bancaire	263 670	278 573	290 615	5,7 %	-4,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	108 808	123 212	132 799	13,2 %	-7,2 %
Coût du risque	28 555	28 847	22 749	1,0 %	26,8 %
Gains ou perte nets sur autres actifs		51	73		
Résultat Exceptionnel	0				
Charges Fiscales	13 216	20 795	30 722	57,3 %	-32,3 %
Résultat Net	66 915	73 621	79 401	10,0 %	-7,3 %
<b>BILAN</b>					
TOTAL BILAN	8 455 874	8 356 901	8 489 038	-1,2 %	-1,6 %
CAPITAUX PROPRES	988 355	983 145	1 275 962	-0,5 %	-22,9 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- ▶ Les Capitaux Propres : - 5 millions d'euros
- ▶ Le PNB : + 15 millions d'euros
- ▶ Le Résultat : + 7 millions d'euros

Les incidences ci-dessous détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- ▶ de l'intégration des comptes des Caisses Locales :
  - Capitaux Propres + 116 M€
  - Résultat + 4 M€
- ▶ de l'élimination des écritures réciproques,
- ▶ de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- ▶ du retraitement des crédits-baux,
- ▶ de la mise en œuvre des normes IAS
  - Capitaux Propres :
    - Moins-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de placement) <sup>(1)</sup> - 4 M€
    - Moins-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations) <sup>(1)</sup> - 115 M€
    - Elimination des titres intra groupe - 56 M€
    - Réserves consolidées + 51 M€
    - Résultat + 3 M€
  - Résultat :
    - Retraitement dotation provision actifs disponibles à la vente + 12 M€
    - Charges fiscales - 7 M€
    - Dividendes intra groupe - 2 M€

## V - 4. DISPOSITIF DE RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION

### V - 4.1. LE RATIO DE SOLVABILITÉ EUROPÉEN

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Au 31 décembre 2008, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait à cette exigence avec un ratio de l'ordre de 9 %.

### V - 4.2. LES RATIOS DE GESTION (BASE COMPTES SOCIAUX)

Les ratios confirment une situation financière saine du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 58,7 %.

Pour 2008, le résultat sur bilan (ROA) est de 0,79 (contre 0,89 en 2007).

La rentabilité des fonds propres (ROE) s'établit à 7,26 (contre 8,62 en 2007).

## VI - CONTRÔLE INTERNE

### VI - 1. LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière, il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du

Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et intégré au présent document, comporte deux parties :

- ▶ La première, relative aux travaux du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., a été enrichie d'une présentation des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, conformément à la loi du 30 décembre 2006, en y intégrant les recommandations de l'AFEP /MEDEF de 2008.
- ▶ La deuxième partie du rapport rassemble des informations sur les principes d'organisation des dispositifs et les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe Crédit Agricole.

## VI - 2. LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1997 et modifié par un arrêté du 31 mars 2005.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels.

Deux rapports en ont été faits au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2008.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe de Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

## VII - LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants <sup>(2)</sup> :

- ▶ **les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- ▶ **les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit),
- ▶ **les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (**Risque de Taux d'Intérêt Global**) ou des taux de change (**Risque de change**) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (**Risque de liquidité**) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.

<sup>(1)</sup> Valeur nette d'impôt différé - <sup>(2)</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2008 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- ▶ **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- ▶ **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

**VII - 1. RISQUE DE CRÉDIT et DE CONTREPARTIE**  
(cf. comptes consolidés "Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

**VII - 1.1. Objectifs et politique**

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Il a délégué au Bureau du Conseil l'examen et les délibérations sur les modalités concrètes de cette politique de maîtrise du risque de crédit.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

La Caisse Régionale applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au Groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs. La Caisse Régionale procède à l'actualisation annuelle de la Politique de Maîtrise des Risques. Elle se fonde sur une méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole. La dernière révision a été présentée au Conseil d'Administration du 19 décembre 2008.

Le Contrôle Central des risques coordonne et anime la filière risque de contrepartie.

Ses principales missions consistent à :

- ▶ analyser l'évolution du risque ;
- ▶ identifier les entrées en risque avéré ou latent (indicateurs Bâle II) ;
- ▶ informer les Directions et services ;
- ▶ proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques ;
- ▶ s'assurer de l'adéquation du provisionnement ;
- ▶ organiser les Comités des Risques et suivre l'exécution des décisions ;
- ▶ procéder à l'actualisation de la politique de maîtrise des risques et en assurer le contrôle.

La principale évolution apportées en 2008 à la politique "Crédit"/stratégie "Risques" est l'avis indépendant pour l'octroi de crédit sur les grands risques - CRBF 97.02 - et un renforcement de la surveillance et des octrois de crédit.

**VII - 1.2. Gestion du risque de crédit**

**Principes généraux de prise de risque**

La Caisse Régionale exerce son activité crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence. La filière risque de contrepartie mobilise différents acteurs. Les agences, en relation avec la clientèle, instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les

experts des services de financement ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées. Les prêts réglementés et les prises de garanties sont traités dans un service dédié.

**Procédures de décision**

Les règles de délégations en matière de crédit sont actualisées régulièrement par le Conseil d'Administration. Les dossiers les plus importants ou les plus complexes sont du ressort du Bureau du Conseil qui reçoit délégation du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Il a été institué des Comités de Prêts qui se réunissent en principe chaque semaine. Ils sont constitués de 3 membres du Conseil d'Administration, dont un membre du Bureau et du Directeur Général (ou de son représentant). En outre, Le Directeur Général a reçu du Conseil d'Administration le pouvoir de subdéléguer. Cette délégation s'applique en deçà des limites de compétence des Comités des prêts.

**Banque de détail (Retail)**

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne (issue de transposition des notes Bâle II), sur la nature du projet et son impact financier. Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre différents acteurs.

**Grande Clientèle (Corporate)**

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

**L'appréciation du risque**

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : taille, ancienneté de la relation, notation du client et qualité du client.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment en matière de politique de garantie.

**Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

▶ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

**Description du dispositif de notation**

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

A la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, l'administration et le dispositif de contrôle Bâle II fait partie du service Contrôle Permanent Conformité. Il regroupe l'ensemble des outils de notation (LUC, OCE, ANADEFI) régis par plusieurs instances : un comité de pilotage et un comité usage Bâle II en relation avec une Maîtrise d'Ouvrage du Groupement informatique Atlantica.

**Banque de détail**

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché. Une note LUC est attribuée à chaque client, selon le risque de défaillance : (Probabilité de Défaillance du client) et le risque de perte (taux de perte en cas de défaut).

Les échelons de la note LUC sont transposés pour aboutir à 5 niveaux de risque :

Classes de risque	Définition
A et B	Niveau de risque très peu élevé et peu élevé
C	Niveau de risque assez élevé nécessitant une étude approfondie
D et E	Risque élevé et très élevé
Sans cotation	Classe de risque inconnue (prospect, relation récente...) NB : une étude approfondie spécifique à chaque marché est menée au cas par cas.

### Banque Entreprise

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs (NOR : note finale retenue à dire d'expert).

Le système de cotation actuel définit 15 positions qu'il est possible de classer en six classes dont la signification est la suivante :

Classes de risque	Définition
A+, A, B+, B	Très bon client en termes de risque
C+, C, C-	Bon client finançable sans problème particulier
D+, D, D-	Client dans la moyenne avec risque possible
E+, E, E-	Client dont le financement impose des garanties fortes
F	Client en défaut non contentieux
Z	Client en défaut contentieux

#### ► Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

#### Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise l'outil Groupe Crédit Agricole national Arcade et des pistes d'audit issues de développements internes.

#### Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule autour des principaux axes suivants : suivi des risques sur les périmètres comptables, Bâle II et réglementaires.

#### Dispositif de surveillance

Les éléments clés du dispositif reposent sur les axes suivants : fixation de limites, règles de division des risques, processus spécifiques d'engagement, déclassement en douteux et provisionnement ; l'objectif étant la diversification et la segmentation des risques.

#### ► Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

#### Division des risques

La réglementation du C.R.B. qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Dans le but de mieux contrôler nos risques en interne, des règles plus strictes sont définies. Les "grands risques" seront les dossiers dont l'encours est supérieur à 3 M€. L'ensemble des "Grands Risques" ne doit pas dépasser 2 fois le niveau des fonds propres, tels que définis par les CRBF 90-02. Les dossiers des clients (hors collectivités locales) dont l'encours de crédit est > 3 M€ font l'objet d'une présentation devant le Bureau du Conseil au moins une fois par an. Il en sera de même pour les collectivités locales dont l'encours est supérieur à 6 M€.

#### Dispositif de limites individuelles de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a défini différentes règles reposant sur des limites sectorielles ou individuelles. Elles concernent principalement la prise de garantie en fonction de la nature du financement et/ou la catégorie interne de notation du groupe de risque. Des seuils de partage de risque sont aussi posés en fonction des engagements de la contrepartie, du montant du projet à financer et du marché.

Le seuil d'éligibilité des engagements à la couverture de Foncaris est déterminé pour une période de 6 ans. Au 31/12/2008, 59,1 M€ sont couverts par Foncaris pour un montant de 29,9 M€.

#### Financements structurés et syndiqués

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CALYON ou une autre Caisse Régionale. Ces opérations seront réalisées dans des limites revues périodiquement par le Bureau du Conseil.

*Situation des Financements structurés et syndiqués au 31/12/2008 (en milliers d'euros)*

Entreprises	Grands Groupes (Stés cotées)	PME (Non cotées en bourse)	Total
Règle enveloppe maxi	150 000	80 000	230 000
Atteinte	93 401	66 904	160 305

#### Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation du C.R.B. qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 25 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit ; dans sa politique de risque, la Caisse Régionale ramène ce seuil à 10 %. Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à la Commission Bancaire. Au 31/12/2008, 2 Contreparties ont été recensées dans ce cadre.

NB : par précaution, des règles plus strictes sont retenues au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ; les "grands risques" englobent les dossiers dont l'encours est supérieur à 3 M€ (6 M€ pour les collectivités locales). Ils sont présentés devant le Bureau du Conseil au moins une fois par an.

#### Déclassement des créances en "douteuses litigieuses" et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de la Commission Bancaire.

Le niveau de provisionnement est calculé automatiquement à l'entrée en CDL en fonction de la nature du financement. Si le dossier ne se régularise pas, une étude plus approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie. Des provisions sectorielles sont aussi constituées sur des filières détectées à risque.

#### ► Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Caisse Régionale organise des revues de portefeuille mensuelles sur les réseaux de proximité et entreprises dans le cadre des Comités des risques.

Sous la responsabilité de la Direction Générale, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur Finances et Risques, des chefs de service Financement, Contentieux et Contrôle Permanent et Périodique.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse Régionale suivant des axes d'analyse prédéfinis. Sont également inscrits à l'ordre du jour, les dossiers signalés par les commissaires aux comptes.

#### ► Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes font l'objet de suivis périodiques avec des outils spécifiques :

► Quotidien : prise de décision sur le paiement ou le rejet des opérations sur compte débiteurs et accès à l'ensemble des contreparties en anomalies.

- ▶ Hebdomadaire : mise à disposition d'un outil interne pour le pilotage des clients en anomalie
- ▶ Mensuel : revues de portefeuille
- ▶ Trimestriel : inventaire des grands risques au sens CRBF 97-02

▶ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

**Banque de Détail (retail)**

Les revues de portefeuille du comité des risques Banque de Détail s'articulent autour de 2 axes d'analyse : traitement des CDL et exploitation des notes Bâle II.

En 2008, 12 comités se sont réunis ; 1 354 dossiers ont été étudiés.

**Banque Entreprises (Corporate)**

Les revues de portefeuille du comité des risques Entreprises s'articulent autour des mêmes axes d'analyse que sur la banque de détail complétés par un dispositif de surveillance et d'affectation dans le marché dans le cas ou l'encours de la sphère professionnelle est à la frontière de la Banque de Détail et de la Banque des Entreprises.

En 2008, 12 comités se sont réunis ; 191 dossiers ont été étudiés.

**Comité Recouvrement**

Un comité ciblé sur le Recouvrement se tient trimestriellement pour examiner les résultats en la matière ainsi que des procédures s'y rapportant.

Pour 2009, l'orientation est de mettre en œuvre des analyses sur les générations récentes de prêts et l'évolution des garanties en couverture de prêt.

**Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La Politique de Garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores).

La Politique de Garantie est différenciée pour chacun des marchés car ils présentent des particularités en matière de risques et de type de financement.

Les orientations politiques sur chacun de ces marchés sont éclairées par l'étude attentive et régulière de l'évolution des risques les concernant lors des Comités des risques mensuels.

**VII - 1.3. Exposition**

**Exposition maximale au risque crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	295	307
Instruments dérivés de couverture	39 810	16 427
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	437 175	883 689
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	258 400	435 203
Prêts et créances sur la clientèle	7 143 538	6 728 088
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	168 693	170 473
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>8 047 911</b>	<b>8 234 187</b>
Engagements de financement donnés	1 132 824	1 225 144
Engagement de garantie financière donné	220 233	196 281
Provisions - Engagements par signature	- 1 074	- 1 161
<b>Exposition des engagements hors-bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 351 983</b>	<b>1 420 264</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>9 399 894</b>	<b>9 654 451</b>

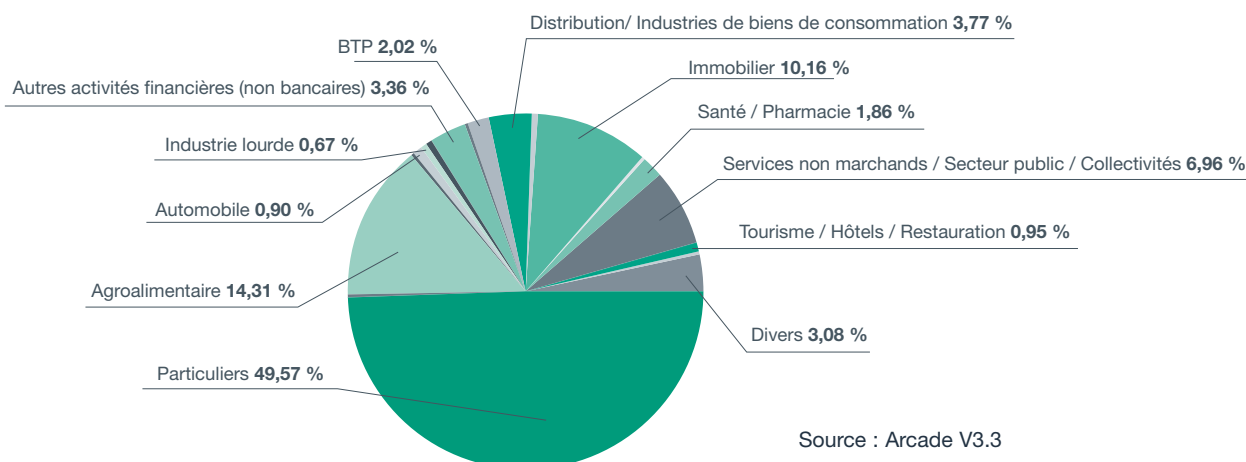
Source : Comptabilité Générale

**Concentration**

▶ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Ventilation des encours Bâle II et impact EL (perte attendue) situation au 31/12/2008

**Encours par activités économiques**



Source : Arcade V3.3

### ► Ventilation des encours de prêts et créances par segment de marché

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	en % du Total 2008
Banque de Détail	5 545	5 274	77 %
Grandes entreprises	1 661	1 550	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 206</b>	<b>6 824</b>	<b>100 %</b>

Source : Arcade v 3.3 (encours bilan)

### Qualité des encours

#### ► Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Ni en souffrance, ni dépréciés	6 988	6 630
En souffrance, non dépréciés	56	32
Dépréciés	162	162
<b>Total</b>	<b>7 206</b>	<b>6 824</b>

Source : Arcade (encours bilan)

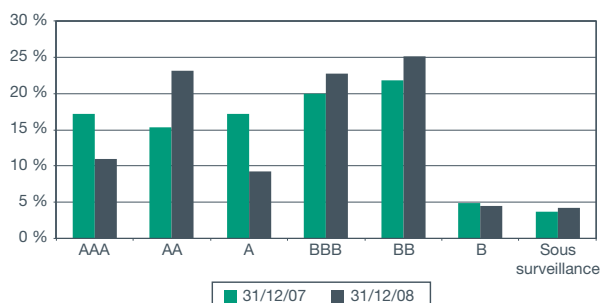
*Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.*

#### ► Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 96 % des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1,7 Milliard d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

#### Evolution du portefeuille sain hors Retail par équivalent Standards & Poors du rating interne



Sources : Arcade V3.3 et Anadéfi (en EAD : encours exposé au défaut)

En 2008, la mise en place d'une nouvelle notation a entraîné les évolutions suivantes : santé/ Pharmacie et Coll Pub (de AAA vers AA), immobiliers (de AAA vers A) et agroalimentaire (de AA vers BBB).

### ► Dépréciation et couverture du risque

#### • Politique de dépréciation et couverture des risques

Les différents types de provisions sont les suivants :

##### - Provision sur créances douteuses

Provisions individualisées portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses.

##### - Provisions sur créances non douteuses

Provisions collectives portant sur des créances sensibles, calculées à partir des modèles Bâle II ou portant sur des secteurs sensibles (provisions sectorielles ou filières)

#### • Encours d'actifs financiers dépréciés

Tableau des encours douteux, dont douteux et compromis et des dépréciations, ventilés par segment de notation Bâle II.

Segment GR "Marché Bâle II"	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Taux de couverture encours dépréciés
Banque de Détail	5 545	52	74	79	63 %
Grande clientèle	1 661	14	22	30	84 %
<b>Total</b>	<b>7 206</b>	<b>66</b>	<b>96</b>	<b>109</b>	<b>67 %</b>

Sources : Arcade et bloc CDL en millions d'€

#### • Provisions sur créances non douteuses

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations 2008
Provisions collectives Bâle II	36,0	+4
Provisions filières	22,6	+14,2
<b>Total</b>	<b>58,6</b>	<b>+18,2</b>

La Caisse Régionale a doté 18,2 M€ de provisions sur créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent, d'une part, certaines filières économiques spécifiques (agricoles ou professionnels de l'immobilier par exemple) et d'autre part, des dotations basées sur les modèles de notation Bâle II de la banque de détail et des entreprises.

**Coût du risque**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-63 914</b>	<b>-67 036</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-61 514	-62 215
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-244	-674
Risques et charges	-2 156	-4 147
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>34 018</b>	<b>51 161</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	30 204	48 466
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	23
Engagements par signature	331	206
Risques et charges	3 483	2 466
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations</b>	<b>-29 896</b>	<b>-15 875</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-643	-9 517
Récupération sur prêts et créances amortis	1 692	2 643
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-28 847</b>	<b>-22 749</b>

Le coût du risque crédit de la Caisse Régionale s'élève à 28,8 M€ (cf. Note 4.8. des Etats financiers)

**VII - 2. RISQUES DE MARCHES**

(cf. comptes consolidés "Risques de Marchés")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

**VII - 2.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne détient pas de Trading book, et, son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Concernant les titres de participation, la juste valeur par fonds propres est de 403,5 M€, les moins-values latentes s'élèvent à 115,6 M€.

La juste valeur par fonds propres sur les titres de placement est de 130,7 M€, les moins-values latentes brutes s'élèvent à 7,7 M€.

Globalement, la Caisse Régionale vise à maîtriser son risque de marché par le respect des limites qu'elle s'est fixées.

**VII - 2.2. - GESTION DU RISQUE****Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

**Les comités de décision et de suivi des risques**

Le Comité Financier composé de l'ensemble des membres de la Direction et du responsable du service Finances se réunit au minimum 4 fois par an. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Il définit la politique financière de la Caisse Régionale,
- Il détermine la procédure d'allocation du portefeuille titres, de sélection des contreparties par rapport aux fonds propres de la Caisse Régionale et à la notation de la contrepartie,
- Il fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

**VII - 2.3 MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS****Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).



## Les indicateurs

### ► La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 12 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique (outil développé par la Recherche de Crédit Agricole Asset Management).

Pour converger avec le standard du Groupe, il est prévu de changer en 2009 de méthodologie afin de calculer une VaR historique (fondée sur les valeurs liquidatives historiques de chaque fonds).

La VaR s'élevait au 31 décembre 2008 à 25,0 M€.

Exposition par facteur de risque

(en M€)	31/12/2008	31/12/2007	Evolution
Monétaire	16,4	87,8	-71,4
Monétaire dynamique	19,4	56,2	-36,8
Obligations	7,6	22,7	-15,0
Convertible	0,0	5,9	-5,9
Actions	33,4	56,9	-23,4
Gestion alternative	53,8	113,1	-59,3
<b>Total du portefeuille de placement (juste valeur)</b>	<b>130,7</b>	<b>342,5</b>	<b>-211,9</b>
<b>VaR</b>	<b>25,01</b>	<b>24,36</b>	<b>0,7</b>

L'accroissement de volatilité sur les marchés a généré un surplus de VaR (+ 0,7 M€) par rapport à 2007, malgré une exposition en très net recul (- 211,9 M€).

Le repli du portefeuille de placement en juste valeur s'explique par l'importance des cessions et la dépréciation des valeurs liées au contexte de marché.

### ► Les stress scenarii

La Caisse Régionale calcule également une sensibilité par facteur de risque qui se mesure au travers du scénario stress utilisé par le Groupe (Actions : - 20 % ; Alternatif : - 10 % Taux : + 200 bps).

Ce scénario complète la mesure en VaR, qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ce scénario stress au 31 décembre 2008 indiquait une perte potentielle de 11,2 M€.

### ► Les indicateurs complémentaires (sensibilités...)

La politique de gestion de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est la suivante :

- Générer un stock de plus-values latentes disponibles contribuant aux résultats de façon régulière.
- Privilégier la sécurité au rendement : dans le but de maîtriser au mieux son risque la Caisse Régionale s'est fixée plusieurs limites (Limite action, limite alternatif, limite de volatilité, limite action par secteur géographique, limite sur contreparties, niveau de sensibilité).

La volatilité brute globale du portefeuille de titres s'élevait au 31 décembre 2008 à 7,36 % (en hausse en raison de l'extrême volatilité des marchés en 2008).

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est fixée une limite de volatilité "ex ante" (volatilité prenant en compte les corrélations entre les OPCVM) de 5 % sur le compartiment alternatif. Au 31 décembre 2008, celle-ci s'établissait à 7,23 %. La Direction Générale a été avertie dès le dépassement de la limite.

La Caisse Régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

Alertes sur le scénario stress :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres (soit 11,2 M€ en 2008)
  - Alerte par facteur de risque :
    - Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 5,6 M€ en 2008) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs
    - Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 5,6 M€ en 2008) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.
- Ces limites ont été franchies en 2008, du fait du contexte de marché. La Direction Générale et le Conseil d'Administration ont été informés dès le dépassement de ces limites.

## VII - 2.4. RISQUE ACTION

### Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

### Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

A fin décembre 2008, la partie actions des actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations et titres de placement) représente 316,5 M€.

Sur son seul portefeuille de titres de placement, la Caisse Régionale est exposée aux marchés actions à hauteur de 33,4 M€ en juste valeur (contre 56,9 M€ en 2007).

### Actions d'autocontrôle

La Caisse Régionale n'est pas concernée car elle ne détient ses propres titres qu'au travers d'un contrat de liquidité.

## VII - 3 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

(cf. comptes consolidés "Risque de taux")

### VII - 3.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le risque de taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse Régionale. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'Actif et le Passif. Les principaux postes du bilan qui génèrent un risque de taux sont :

- les crédits et leur refinancement,
- les fonds propres et leurs emplois,
- les placements et emprunts monétaires.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou vise à maîtriser l'exposition de son résultat aux variations des taux de marché par le respect des limites qu'elle s'est fixées.

**VII - 3.2. MÉTHODOLOGIE**

La Caisse Régionale mesure son risque de taux par le calcul d'un Gap de taux fixe entre ses actifs et ses passifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité).

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil national Cristaux 2 et porte sur l'ensemble du bilan ainsi que le hors-bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Les données permettant de réaliser l'analyse proviennent de bases de données (CAPIC, STRADA, CARISTO, GINKGO...) dont le contrôle de la fiabilité est régulièrement réalisé. Les hypothèses (remboursements anticipés des crédits), le scénario d'évolution de taux et les conventions d'écoulement (des produits sans échéance) qui sont retenus sont les modèles nationaux fournis par Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale calcule le Gap de taux fixe synthétique. Elle analyse également le Gap inflation et le Gap de taux fixe sur lequel elle prend les couvertures éventuelles visant à réduire son exposition aux variations de taux.

L'utilisation du nouvel outil Cristaux 2 a conduit à la mise en place de nouvelles limites dont Crédit Agricole S.A. a fourni aux Caisses Régionales le principe de détermination. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est fixée des limites encore plus contraignantes que celles préconisées par Crédit Agricole S.A.

Ces limites reposent sur le respect des 3 ratios économiques suivants :

L'impact de la réalisation d'un stress scénario (+ ou - 200 bp de variation sur les taux) doit être :

- < à 20 % des fonds propres
- < à 3 % du PNB
- < à 6 % du RBE

Ces limites feront l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration début 2009.

Selon l'exposition aux variations de taux mis en évidence par l'analyse trimestrielle, la Caisse Régionale peut décider de couvrir ce risque par des instruments financiers de type swap, cap etc.

**VII - 3.3. GESTION DU RISQUE**

L'analyse du risque de taux est calculée chaque trimestre par le service gestion financière, elle est ensuite transmise au contrôle permanent puis présentée au comité actif-passif où sont présents : la Direction Générale, le Directeur Financier, le contrôle de gestion et la gestion financière.

Le comité actif-passif prend les décisions de couverture éventuelle du risque de taux. Les mesures sont mises en place par le service gestion financière qui rend compte régulièrement à la Direction des opérations réalisées.

L'analyse du risque de taux ainsi que les décisions prises en comité actif-passif sont également présentées au Conseil d'Administration.

**VII - 3.4. EXPOSITION**

Le Gap synthétique est calculé de la façon suivante :  
(somme des passifs à taux fixe - somme des actifs à taux fixe)  
+ x % (somme des passifs inflation - somme des actifs inflation).

Gaps en M€	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Gaps synthétique au 30/09/2008	108	-54	-61	-39	-35	-1	0	90	165	151

Une hausse des taux de 100 bp la première année aurait un impact de + 1 M€ sur le PNB.

**VII - 3.5. POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

**Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global (macro couverture), avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe).
- La couverture de certains crédits clients (structurés) par des swaps de micro couverture.

**Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôt à taux variable.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas d'élément de couverture de flux de trésorerie.

**Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

**VII - 4. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT**

(cf. comptes consolidés "Risques de liquidité et de financement")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire de la liquidité à un mois) de la Caisse Régionale.

**VII - 4.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

La politique de gestion de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN.

Au-delà de ses ressources clientèle, la Caisse Régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (50 % des prêts MLT). Par ailleurs, elle peut émettre des titres de créances négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

#### VII - 4.2. GESTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe. Une nouvelle approche de la liquidité des Caisses Régionales mise en place début 2009 définit :

- des limites de liquidité court terme,
- une facturation de la liquidité court terme reposant sur le niveau du compte courant de trésorerie,
- une facturation de la liquidité moyen long terme reposant sur le déficit Epargne / Avances.

La Caisse Régionale développe les outils de pilotage et de contrôle de cette nouvelle approche avec pour objectif l'optimisation de la liquidité et la réduction de la facturation.

#### VII - 4.3. MÉTHODOLOGIE

La limite réglementaire du coefficient de liquidité à un mois est de 100 %, mais sur les recommandations de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale pilote son ratio de liquidité avec un objectif de 120 % (cible). Pour cela, en amont du coefficient de liquidité calculé chaque fin de mois par la comptabilité, la gestion financière de la Caisse Régionale établit des prévisions d'atterrissage et réalise en cas de besoin les emprunts monétaires nécessaires pour respecter sa limite.

#### VII - 4.4. IMPACTS DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La crise financière et surtout la crise de liquidité récente a conduit Crédit Agricole S.A. à mettre en place une nouvelle organisation de la liquidité pour le Groupe dans le but de gérer de manière plus dynamique la liquidité à court et moyen terme au niveau de chaque structure du Groupe.

Cette limite sera présentée en Comité Financier puis validée par le Conseil d'Administration en 2009. Dans ce cadre, une limite court terme doit être fixée semestriellement.

#### VII - 4.5. EXPOSITION

Au 31 décembre 2008, le ratio de liquidité CT s'établit à 133 % contre 156 % au 31/12/2007.

Malgré les tensions rencontrées sur le marché interbancaire, le coefficient de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est resté au-dessus du seuil réglementaire (100 %) tout au long de l'année 2008.

### VII - 5. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le risque de change.

### VII - 6. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. comptes consolidés "Les risques opérationnels").

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

#### VII - 6.1 OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels et du Plan de continuité d'activités (PCA), rôles des Responsables des Contrôles Permanents (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels (MRO),
- Identification et évaluation qualitative et quantitative des risques :  
Réalisation de cartographies annuelles, complétées par la mise en place de plans d'actions permettant de traiter préventivement les processus les plus sensibles pour l'Entité.  
Réalisation d'une analyse annuelle des scénarii majeurs
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alerte :  
enregistrement des incidents significatifs (>1000 €), avec consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Tableau de bord des risques opérationnels : réalisation trimestrielle de tableaux de bord au niveau entité, complétés par une synthèse Groupe reçue de CA.SA.

#### VII - 6.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le MRO ou le RCPR intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et des Comités de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le GIE Atlantica est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif au sein des filiales significatives entre dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale (ex : Square Habitat) via le Pole Immobilier.

### ► Description du dispositif :

#### *La cartographie :*

Depuis 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels a permis de réaliser une cartographie avec l'outil "EUROPA", pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2008, une cartographie allégée a été réalisée sans l'outil EUROPA décentralisé (figé pour cause de reprises de données). Cette cartographie permettra de préparer la cartographie 2009 qui aura lieu dans le nouvel outil Europ@ dès qu'il sera mis à disposition par les GIE pour l'ensemble des Caisses Régionales.

#### *La collecte :*

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

En 2008, les remontées réglementaires trimestrielles vers CA.SA ont été réalisées dans les délais et complétées de la fiche "points de contrôle" enrichie à 20 contrôles ainsi que d'une fiche "Faits marquants" permettant de décrire dans chaque entité les plus gros incidents et les actions importantes sur la période.

#### *L'analyse des scénarii majeurs :*

Depuis 2007, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec les travaux d'analyse de scénarii majeurs en 2 lots (8 +13) identifiés par les entités pilotes et traités selon une méthodologie construite par CASA/DRC et Ernst & Young.

En 2008 la révision a porté sur une sélection CA.SA de 18 scénarii majeurs dont 2 nouveaux : L'entité a analysé 13 scénarii et écarté 5 scénarii avec justification.

### ► Finalité

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

Il a permis également courant 2008 de faire des simulations de calcul de Fonds Propres et de faire certifié le Groupe sur la méthode de calcul avancée "AMA" permettant d'ajuster au mieux les besoins EFP aux risques des entités.

Comme chaque année, le dispositif a été inspecté :

2006 : mission Inspection Générale de CA-SA sur place

2007 : mission déléguée au contrôle périodique par l'Inspection Générale de CA-SA

2008 : mission déléguée au contrôle périodique par l'Inspection Générale de CA-SA

## VII - 6.3. MÉTHODOLOGIE

Méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse Régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "lost distribution approach" qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse Régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

## VII - 6.4. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

#### *Description :*

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurances.

#### *Contenu et Objectifs de ces couvertures :*

Sont couverts les risques liés au détournement, aux escroqueries, au vol à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse Régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse Régionale. Les niveaux de garanties sont proposés par CAMCA et décidés par la Direction de la Caisse Régionale.

Les niveaux de franchise sont décidés par la Direction.

## VII - 7. RISQUE JURIDIQUE

NÉANT

## VII - 8. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Un risque de non-conformité est un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. A ce titre, la Caisse Régionale s'est dotée d'un dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité qui se traduit notamment par la réalisation de contrôles documentés réalisés grâce à des outils dédiés à la surveillance des opérations clients.

Conformément à la loi de Sécurité Financière, la Caisse Régionale élabore et diffuse le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne. Le rapport du Président fait l'objet d'une information à l'Assemblée Générale des actionnaires. Ce rapport est inclus dans le rapport de gestion qui comporte également les données sociales et environnementales.

## VIII - LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou détient des participations et filiales pour un montant total de 526 millions d'euros, dont 16 M€ dans les filiales.

DETAIL DES FILIALES en milliers d'€	Objet	Capital détenu	Situation nette	% détention du capital
CATP IMMOBILIER	Immobilier	10 000	10 041	100 %
CONSEIL VOYAGE TOURS	Voyages	73	153	100 %
TOUFFENET CARNOT	Immobilier	817	803	99,99 %
CATP EXPANSION	Prise de Participations	5 000	5 000	100 %
<b>TOTAL</b>		<b>15 890</b>	<b>15 997</b>	

Sur les 526 M€ de filiales et participations, les actions de la SAS La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole S.A., représentent 451 millions d'euros et 2,27 % du capital de la SAS La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse Régionale sont les suivantes :

	Quote-part du capital détenu %	En milliers d'euros
SACAM INTERNATIONAL	2,27 %	20 415
SACAM DEVELOPPEMENT	2,47 %	18 081
CATP IMMOBILIER	100,00 %	10 000
CATP EXPANSION	100,00 %	5 000
SACAM FIRECA	2,17 %	1 622

## IX - LE CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT

### IX - 1. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé, entre autres, de 1 320 777 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008 n'ayant pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI, le nombre de titres est resté identique.

### IX - 2. LA VALEUR BOURSIÈRE

Après la hausse de 5,42 % enregistrée en 2007, le cours du CCI a enregistré en 2008 une baisse de 72,9 % pour s'établir à 25,3 euros.

Le volume annuel des transactions a été de 125 909 titres échangés soit, en moyenne, 494 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 25,30 euros, la capitalisation

boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 166 millions d'euros, soit 2,5 fois le résultat.

### IX - 3. LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 2008, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le règlement d'un dividende de 3,20 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 12,6 % sur le cours au 31/12/08. Le bénéficiaire net par titre est de 10,2 euros au lieu de 11,3 euros en 2007.

La distribution du dividende s'effectuera le 19 mai 2009.

### IX - 4. ACQUISITION ET CESSION POUR SON PROPRE COMPTE

La Caisse Régionale détient, au 31 décembre 2008, 17 024 CCI Touraine Poitou dans le contrat de liquidité au lieu de 2 962 fin 2007.

## X - CONTRÔLE DES TRANSACTIONS CCI ET PARTS SOCIALES

Aucune opération d'acquisition, cession, souscription ou échange de titres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, soumise à déclaration, n'a été réalisée par les membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général.

## XI - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, leader sur son territoire, s'inscrit résolument dans une relation durable avec ses clients, à l'image du slogan national "une relation durable ça change la vie". Elle continue, par ailleurs, à exercer sa responsabilité environnementale et sociale.

### XI - 1. LA SOLIDARITÉ

Après avoir soutenu 99 projets en 2007 au côté de l'ADIS, ce sont 118 projets qui ont été réalisés en 2008, grâce au soutien de la Caisse Régionale. Compte tenu de leur spécificité, ces derniers ne pouvaient l'être dans le cadre de prêts classiques. De plus, les points passerelles installés à Tours et Poitiers ont pris en charge plus de 370 clients en difficulté qui ont été accompagnés et aidés dans des moments de vie difficiles. En 3 ans, la Caisse Régionale a recruté 21 handicapés. Elle a créé en partenariat avec l'IUT de Châtelleraut un diplôme universitaire d'assistant commercial à destination des personnes handicapées.

### XI - 2. LE SOUTIEN LOCAL

Cette année encore près de 1 000 associations ont bénéficié d'une aide de la Caisse Régionale dans le domaine du sport, de la culture, de la solidarité ou de la préservation du patrimoine régional.

### XI - 3. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les actions engagées les années passées sont maintenues en ce qui concerne :

- le tri des déchets,
- l'installation de système à récupération d'énergies pour le chauffage et la climatisation,
- le covoiturage et l'utilisation de vidéo et audio conférence.

En 2008, la consommation de papier a été fortement réduite grâce à l'impression recto-verso et à l'envoi regroupé des relevés de compte par famille. De plus, la mise à disposition du e-relevé sur internet est maintenant une réalité.

Enfin, il est prévu d'étudier la construction d'une nouvelle agence répondant aux normes HQE.

#### **XI - 4. LE FINANCEMENT DE PROJETS**

La Caisse Régionale accompagne plusieurs initiatives Régionales, comme le projet photovoltaïque de la Région Poitou-Charentes, elle propose également une offre économie d'énergie.

Enfin, Crédit Agricole S.A. a été sélectionné en septembre 2008 pour intégrer le Dow Jones Sustainability Index stxx (indice qui rassemble sur le plan européen les entreprises leader en matière de développement durable).

## **XII - LES PERSPECTIVES 2009**

Les effets de la crise traversée au cours de l'année 2008 vont continuer à influencer de manière notable l'environnement économique et financier de l'année 2009.

L'année 2009 s'annonce comme une année de récession économique avec une hausse à venir du chômage, un marché immobilier très ralenti avec une baisse du nombre des transactions et des prix et des investissements de la part des entreprises en baisse avec des tensions probables de trésorerie. Après avoir traversé la crise financière en 2008, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou entend jouer pleinement son rôle de banque Régionale mutualiste dans cette période troublée.

Elle soutiendra ainsi les projets de ses clients et les accompagnera dans les moments difficiles.

Cette année verra la mise en œuvre du nouveau plan à moyen terme qui nous guidera pour les 4 années à venir.

# Rapport du Président

## du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au titre de la LSF

### Relatif à l'Exercice 2008

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

#### Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Responsable Juridique et de la Direction Finance et Risques.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 22/02/2009 et sera rendu public.

## I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse Régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel.

La Caisse Régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF. Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun administrateur de la Caisse Régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses Régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse Régionale et son administrateur.

### I - 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé de 18 administrateurs élus et de 2 censeurs désignés. Quatre représentants du comité d'entreprise et le Directeur Général assistent à toutes les séances du Conseil d'Administration. Par ailleurs, quatre Présidents de Caisse Locale peuvent être

invités à tour de rôle. Le Bureau du Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs. Répartis sur les 2 départements du territoire de la Caisse Régionale, les Administrateurs sont fortement impliqués dans la vie locale et économique.

### I - 1.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU CONSEIL

Les missions et les compétences du Conseil d'Administration sont précisées dans les statuts de la Caisse Régionale. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration fixe les règles du Conseil d'Administration, les pouvoirs, les modalités des réunions du Bureau du Conseil. Il précise également le devoir d'information des Administrateurs et les obligations liées au statut d'administrateur.

Le Conseil est informé semestriellement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements financiers de la Caisse Régionale. Le Bureau est informé trimestriellement des résultats comptables.

Par ailleurs, le dispositif déontologique interdit ou limite sur certaines périodes l'intervention des Administrateurs sur les titres Crédit Agricole S.A. et le Certificat Coopératif d'Investissement Touraine Poitou. Les administrateurs sont considérés personnels sensibles au sens de l'AMF sur les titres des entreprises cotées clientes de la Caisse Régionale et font l'objet de contrôles.

### I - 1.2. EVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit dix fois par an, la plupart du temps à Poitiers, au siège social de la Caisse Régionale. Un planning annuel prévoit les dates des réunions.

Le Bureau du Conseil se réunit en moyenne trente fois par an. Un planning annuel prévoit les dates des réunions. Le Bureau assure la préparation des travaux des réunions du Conseil. L'ordre du jour, présenté par le Président en collaboration avec le Directeur Général, est enrichi et validé par le Bureau du Conseil.

Une convocation est adressée à chaque administrateur, accompagnée de l'ordre du jour. Les procès-verbaux consignés dans le registre du Conseil d'Administration sur des feuilles numérotées dûment paraphées et signées, sont tenus au secrétariat de Direction.

Le Conseil traite des sujets importants concernant la Caisse Régionale (stratégie, politique, situation financière, engagements, risques, contrôle interne...). Les informations significatives concernant le Groupe Crédit Agricole y sont également abordées.

Le taux d'assiduité des membres du Bureau sur l'année atteint 86 % de l'effectif, celui des membres du Conseil 79 %. Les membres du Bureau du Conseil participent aux Assemblées Générales de Caisses Locales et accompagnent des projets d'initiatives locales, témoignant ainsi de l'implication du Conseil.

Le profil des administrateurs reflète une grande diversité de compétences dans des secteurs économiques divers et importants pour la Caisse Régionale. Le Président de la Caisse Régionale exerce divers mandats au sein de sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A., parmi lesquels : Vice-président de Crédit Agricole S.A., administrateur de LCL et de PREDICA.

Les administrateurs de la Caisse Régionale bénéficient de formations qui ont porté en 2008 sur la fonction d'administrateur au Crédit Agricole, des modules de formation économique et bancaire, de prospective sociale et d'efficacité personnelle. Ils se sont réunis en séminaires afin de contribuer aux orientations stratégiques de l'entreprise. Il existe huit commissions. Elles sont composées de trois ou quatre administrateurs de la Caisse Régionale, six Présidents ou administrateurs de Caisses Locales invités, un cadre de Direction, un expert du domaine. Chargées de faire progresser l'entreprise sur leur thème de compétence, elles se sont réunies au moins une fois en 2008.

### I - 1.3 CONVENTIONS "RÉGLEMENTÉES" ET "DÉCLARABLES"

#### **Conventions "réglementées"**

S'agissant des conventions passées entre les administrateurs et la Caisse Régionale, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les financements accordés aux administrateurs sont examinés par le Bureau du Conseil et sont ratifiés par le Conseil d'Administration.
- Un suivi des conventions est réalisé (accords de financement, convention de compte courant, de produits d'épargne, de moyens de paiement...). Ce suivi est à la disposition du Président de la Caisse Régionale.
- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.
- Certains de ces éléments de suivi (endettement des administrateurs notamment) sont également transmis annuellement à Crédit Agricole S.A.

#### **Conventions dites "déclarables"**

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière. Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'Administration au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

#### **Code de gouvernement d'entreprise - rémunération des dirigeants et mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, lors de sa séance du 19 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses Régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon

fonctionnement du réseau constitué par les Caisses Régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confié à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses Régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses Régionales est majoritairement détenu par les Caisses Locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le Groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses Régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses Régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses Régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse Régionale ou une autre entité du Groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse Régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse Régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse Régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions - conditions d'ancienneté et plafond - prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse Régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés conformément au Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses Régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 8 580 €. Le Président de la Caisse Régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.



La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses Régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres élus qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse Régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35 % de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses Régionales et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires. La rémunération versée

au Directeur Général de la Caisse Régionale de 286 076 € en 2008 est de 217 071 € au titre de la rémunération fixe et de 69 005 € au titre de la rémunération variable versée en 2008 pour l'exercice 2007. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le Groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse Régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2007	Exercice 2008
<b>Président : M. Noël DUPUY</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	100 320	102 960
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Directeur Général : M. Christophe NOEL</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	203 889	217 071
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	69 005	N. D. <sup>(1)</sup>
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

<sup>(1)</sup> Précisions apportées dans le texte

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail <sup>(1)</sup>		Régime de retraite supplémentaire <sup>(1)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(1)</sup>		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Président</b> • M. Noël DUPUY • Début mandat : 28/03/1997 • Renouvellement du mandat d'administrateur : 24/03/2006		NON	OUI			NON		NON
<b>Directeur Général</b> • M. Christophe NOEL • Prise de fonction dans la Caisse Régionale : 01/03/2004	OUI		OUI			NON		NON

<sup>(1)</sup> Précisions apportées dans le texte

## I - 2. PRÉSENTATION DES COMITÉS (DES PRÊTS/ D'AUDIT ET DES COMPTES/ DES RÉMUNÉRATIONS/ DES NOMINATIONS)

Le comité des prêts est unique sur les deux départements, il se réunit alternativement sur Tours ou Poitiers, toutes les semaines.

Deux comités des prêts spécialisés sont chargés d'examiner les demandes de prêts en fonction de leurs niveaux de délégations et leurs décisions sont consignées sur un registre spécial :

- Le Bureau du Conseil statuant en comité des prêts est composé d'au moins trois membres du Bureau du Conseil d'Administration et du Directeur Général ou de son suppléant.
- Un comité des prêts composé de membres du Bureau, de deux Administrateurs de la Caisse Régionale et du Directeur Général ou de son suppléant. Pour délibérer valablement, ce comité doit être composé d'au moins trois administrateurs et du Directeur Général ou de son suppléant. Ce comité est présidé par un membre du Bureau du Conseil. Trois Présidents de Caisses Locales sont invités aux réunions de ce comité.

Une Commission des Comptes a été créée en 2005. Elle est composée de six administrateurs de la Caisse Régionale. Cette commission est présidée par le premier Vice-président et elle a pour objectif d'analyser deux fois par an les comptes de la Caisse Régionale par audition des Commissaires aux Comptes et du Directeur Financier. Le premier Vice-président rend compte au Conseil d'Administration des travaux de la commission lors de la présentation des comptes tous les semestres.

## I - 3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : dans le cadre du schéma de délégations en vigueur dans la Caisse Régionale.
- Réalisations d'opérations immobilières : achat et ventes limitées à 60 000 €, prendre, donner en location tous immeubles dès lors que le loyer annuel n'excède pas 10 000 €, travaux limités à 30 000 €.
- Gestion des carrières des cadres de direction : gérées dans le cadre des règles nationales.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'Administration est seul compétent.

## II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la

maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 27 ETP (Contrôle permanent conformité et Contrôle Périodique) au 31 décembre 2008.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## II - 1. TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

- Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- Références légales et réglementaires :
  - Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
- Références du Crédit Agricole
  - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales ;

- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.
- Références internes à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
- Dispositif de contrôle interne actualisé et présenté au Conseil d'Administration le 25/04/2008
- Charte de contrôle interne mise à la disposition de l'ensemble des salariés sous intranet.
- Corps de procédures actualisé régulièrement et mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

## II - 2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Le Comité de Contrôle Interne assure la coordination des trois fonctions de contrôle, il veille à la cohérence et à l'efficacité du Contrôle Interne. Le Comité est composé des Responsables des trois fonctions de contrôle et il est présidé par le Directeur Général ; il s'est réuni quatre fois en 2008.

### Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Le Conseil d'Administration a été informé par deux fois le 25/04/2008 et le 19/12/2008 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'Administration du 24/04/2009 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes.

### Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

### Contrôle interne consolidé : Caisses Locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (Crédit Agricole Titres, GIE informatique Atlantica...), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses Locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses Locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses Locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse Régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et les Caisses Locales affiliées.

## II - 3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

### A. Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité "Bâle II".

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposée, à savoir les filières céréales, ovine, bovine, automobile, grande et moyenne surface et immobilière font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales, de règles de division des risques, par facteur de risque de marché, etc. formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des "scénarios catastrophes", appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue de portefeuille mensuelle dans le cadre d'un comité des risques, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles", et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le comité des risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : le Directeur Général et le Conseil d'Administration.

### B. Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique "risque", des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci. Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type "cartographie des risques", exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées pour les agences, sous forme d'un répertoire commun pour les services du siège. Centralisés au service en charge du contrôle permanent, ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupes d'agences, cadres de direction). Le service Audit - Contrôles Périodiques et le Responsable du Contrôle Permanent sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des services ou filiales non encore couverts est en cours et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre d'une démarche Groupe, le plan d'actions démarré en 2008 vise à renforcer le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et à regrouper dans un seul outil l'ensemble du plan de contrôle de la Caisse Régionale. Ce regroupement sera terminé d'ici la fin de l'année 2009.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne : le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale, l'animation de la vie locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

### **C. Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :**

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée notamment par la MOAD Contrôle interne et sécurité (MOAD CIS) et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques et plan de repli utilisateurs et les actions menées en lien avec les travaux de "cartographie des risques" dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Bâle II". Ces travaux sont coordonnés au sein de la communauté informatique Atlantica par la MOAD CIS.
- L'encadrement des prestations de services "essentielle" externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, utilisation d'outils de contrôle. En 2008, la mise en œuvre de la Directive MIF a fait l'objet d'un suivi par la conformité, un nouvel outil de suivi en matière de sécurité financière a été instauré. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

### **D. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

#### **► Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une fonction dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale, et qui rapporte au Comité de Contrôle Interne.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 01/09/2008 définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### **► Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable**

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale. L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

#### **► Données comptables**

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse Régionale a identifié ou engagé des actions d'organisation, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole, dans le cadre du projet HERMES en vue de fiabiliser l'alimentation du système d'information comptable et réglementaire mené par notre SIR ATLANTICA, différentes actions sont effectivement déployées comme : la fiabilisation des données CREDIT et Partenaires, le lancement d'un outil de gestion du portefeuille de placement, la fiabilisation et accélération des traitements mensuels.

#### **► Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension. Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### ► Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné en 2008, les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière avec, entre autres, une cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes, nouvelles missions assurées par le contrôle permanent de dernier niveau, déploiement d'un plan d'actions concernant le contrôle permanent comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1<sup>er</sup> degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2<sup>ème</sup> degré exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

#### ► Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

#### E. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne, en France.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration



Noël DUPUY

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE  
DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

<b>Nom de la Caisse Locale :</b>		<b>Siège social :</b>	
AMBOISE	51 RUE NATIONALE	37400	AMBOISE
AZAY LE RIDEAU	9 RUE CARNOT	37190	AZAY LE RIDEAU
BALLAN MIRE	14 PLACE DU 11 NOVEMBRE	37510	BALLAN MIRE
BLERE	41 RUE DES DEPORTES	37150	BLERE
BOURGUEIL	28 RUE PASTEUR	37140	BOURGUEIL
CHATEAU LA VALLIERE	8 AVENUE DU GENERAL LECLERC	37330	CHATEAU LA VALLIERE
CHATEAU-RENAULT	7 RUE DE LA REPUBLIQUE	37110	CHATEAU RENAULT
NEUVY/ST PATERNE	3 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	37370	ST PATERNE RACAN
CHINON	2 RUE DE L HOTEL DE VILLE	37500	CHINON
TOURS / LA RICHE	20 PLACE JEAN JAURES	37000	TOURS
GRAND PRESSIGNY	11 RUE DES TANNERIES	37350	LE GRAND PRESSIGNY
SAVIGNE / LATHAN	22 AVENUE DES TOURELLES	37340	SAVIGNE SUR LATHAN
DESCARTES	13 RUE DU COMMERCE	37160	DESCARTES
LANGAIS	16 PLACE DU 14 JUILLET	37130	LANGAIS
LIGUEIL	57 RUE ARISTIDE BRIAND	37240	LIGUEIL
L'ILE BOUCHARD	31 AVENUE DES PRESLES	37220	L ILE BOUCHARD
LOCHES	1 RUE DE TOURS	37600	LOCHES
MONTRESOR	6 RUE DE BEAUMONT	37460	MONTRESOR
NEUILLE PONT PIERRE	15 RUE DU COMMERCE	37360	NEUILLE PONT PIERRE
PREUILLY SUR CLAISE	13 GRAND RUE	37290	PREUILLY SUR CLAISE
RICHELIEU	32 RUE HENRI PROUST	37120	RICHELIEU
SAINTE MAURE	4 RUE SAINT MICHEL	37800	STE MAURE DE TOURAINE
TOURS NORD ST CYR	27 AVENUE MAGINOT	37000	TOURS
VOUVRAY	1 RUE DE LA REPUBLIQUE	37210	VOUVRAY
JOUE LES TOURS	17 RUE ARSTIDE BRIAND	37300	JOUE LES TOURS
VALLEE DE L'INDRE	2 RUE NATIONALE	37250	MONTBAZON
LUYNES / FONDETTES	4 RUE NOEL CARLOTTI	37230	FONDETTES
ST PIERRE/MONTLOUIS	39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	37700	ST PIERRE DES CORPS
CHAMBRAY/ST AVERTIN	1 RUE DE CORMERY	37550	ST AVERTIN
VAL DE LOIRE	BOULEVARD WINSTON CHURCHILL	37041	TOURS CEDEX
AVAILLES LIMOUZINE	RUE DU 11 NOVEMBRE	86460	MAUPREVOIR
CHATELLERAULT	50 BOULEVARD BLOSSAC	86100	CHATELLERAULT
CHAUVIGNY	21 PLACE DU MARCHÉ	86300	CHAUVIGNY
CIVRAY	7 RUE DES DOUVES	86400	CIVRAY
CHARROUX	3 PLACE DES HALLES	86250	CHARROUX
COUHE VERAC	35 PLACE DE LA MARNE	86700	COUHE VERAC
GENCAY	1 RUE EDMOND THIAUDIERE	86160	GENCAY
L'ISLE JOURDAIN	14 AVENUE PASTEUR	86150	L ISLE JOURDAIN
LENCLOITRE	9 PLACE DU GENERAL PIERRE	86140	LENCLOITRE
LOUDUN	BOULEVARD LOCHES MATRAS	86200	LOUDUN
TROIS MOUTIERS	AVENUE D AUMETZ	86120	LES TROIS MOUTIERS
LUSIGNAN	2 RUE CARNOT	86600	LUSIGNAN
LUSSAC LES CHATEAUX	29 AVENUE DU DOCTEUR DUPONT	86320	LUSSAC LES CHATEAUX
MIREBEAU	PLACE DE LA REPUBLIQUE	86110	MIREBEAU
ST JEAN SAUVES	PLACE DU MARCHÉ	86330	ST JEAN DE SAUVES
MONTMORILLON	19 BOULEVARD DE STRASBOURG	86500	MONTMORILLON
NEUVILLE DU POITOU	26 PLACE JOFFRE	86170	NEUVILLE DE POITOU
DANGE/LES ORMES	3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	86220	LES ORMES
PLEUMARTIN	AVENUE DE HARGARTEN	86450	PLEUMARTIN
ST-GERVAIS	PLACE CENTRALE	86230	ST GERVAIS LES TROIS CLOC
ST-SAVIN	PLACE DE LA LIBERATION	86310	ST SAVIN
LA TRIMOUILLE	20 RUE OCTAVE BERNARD	86290	LA TRIMOUILLE
VIVONNE	15 AVENUE DE LA PLAGÉ	86370	VIVONNE
VOUILLE	14 RUE DE LA BARRE	86190	VOUILLE
ST-GEORGES	PLACE DE LA FONTAINE	86130	JAUNAY CLAN
ST JULIEN L'ARS	31 RUE DE CHAUVIGNY	86800	ST JULIEN L ARS
LA VILLEDIEU	AVENUE DES BOSQUETS	86340	LA VILLEDIEU DU CLAIN
MONT SUR GUESNES	RUE DU CHATEAU	86420	MONT SUR GUESNES
POITIERS CLAIN EST	18 RUE SALVADOR ALLENDE	86000	POITIERS
POITIERS CLAIN OUEST	RUE DE QUINÇAY	86000	POITIERS
POITIERS CLAIN SUD	131 AVENUE DE LA LIBÉRATION	86000	POITIERS





# Comptes individuels au 31 décembre 2008

Arrêté par le Conseil d'Administration  
de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou  
En date du 20 février 2009



# Comptes individuels

## I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008 (en milliers d'euros)

ACTIF	2008	2007	PASSIF	2008	2007
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>55 526</b>	<b>55 973</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>3 917</b>	<b>7 302</b>
- Caisse, banques centrales	55 470	54 294	- Banques centrales	0	0
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0	- Dettes envers les établissements de crédit	3 917	7 302
- Créances sur les établissements de crédits	56	1 679	<b>Opérations internes au Crédit Agricole :</b>	<b>5 097 114</b>	<b>5 075 730</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>258 344</b>	<b>433 523</b>	<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>2 089 555</b>	<b>1 956 459</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>7 097 786</b>	<b>6 752 808</b>	<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>9 373</b>	<b>8 321</b>
<b>Opérations sur titres</b>	<b>294 872</b>	<b>472 180</b>	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>141 926</b>	<b>171 423</b>
- Obligations et autres titres à revenu fixe	176 675	228 615	- Autres passifs	40 489	64 979
- Actions et autres titres à revenu variable	118 197	243 565	- Comptes de régularisation	101 437	106 444
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>575 384</b>	<b>402 501</b>	<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>119 118</b>	<b>122 197</b>
- Participations et autres titres détenus à long terme	510 188	343 344	- Provisions pour risques et charges	96 623	73 370
- Parts dans les entreprises liées	16 076	6 125	- Dettes subordonnées	22 495	48 827
- Immobilisations incorporelles	486	767	<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>6 516</b>	<b>6 516</b>
- Immobilisations corporelles	48 634	52 265	<b>Capitaux propres hors F.R.B.G.</b>	<b>988 355</b>	<b>934 111</b>
<b>Actions propres</b>	<b>397</b>	<b>276</b>	- Capital souscrit	100 110	100 110
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>173 565</b>	<b>164 798</b>	- Primes d'émission	205 696	205 696
- Autres actifs	59 962	69 995	- Réserves	615 634	553 265
- Comptes de régularisation	113 603	94 803	- Report à nouveau	0	999
			- Résultat de l'exercice	66 915	74 041
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 455 874</b>	<b>8 282 059</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 455 874</b>	<b>8 282 059</b>

## II - HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	2008	2007
<b>1° ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 132 823</b>	<b>1 225 144</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur du Crédit Agricole	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	1 132 823	1 225 144
<b>Engagements de garantie</b>	<b>220 232</b>	<b>196 281</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements internes d'ordre du Crédit Agricole	71 664	61 095
Engagements d'ordre de la clientèle	148 568	135 186
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 960</b>	<b>4 263</b>
Autres engagements donnés sur titres	2 960	4 263
<b>2° ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>47 000</b>	<b>111 300</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus du Crédit Agricole <sup>(1)</sup>	47 000	111 300
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>480 020</b>	<b>1 009 394</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	40 035	78 542
Engagements internes au Crédit Agricole <sup>(2)</sup>	93 818	585 058
Engagements reçus de la clientèle	346 167	345 794
<b>Engagements sur titres</b>	<b>300</b>	<b>365</b>
Autres engagements reçus sur titres	300	365

<sup>(1)</sup> Avances globales à départ décalé. <sup>(2)</sup> Garantie donnée par les Caisses Locales en 2007 pour un montant de 494 307.

### III - COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	2008	2007
Intérêts et produits assimilés :	377 948	329 530
Intérêts et charges assimilées :	259 549	208 580
Revenus des titres à revenu variable	30 801	26 334
Commissions (produits)	116 047	112 810
Commissions (charges)	17 844	13 202
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-5 248	-133
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-1 231	16 022
Autres produits d'exploitation bancaire	25 690	23 438
Autres charges d'exploitation bancaire	2 944	888
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>263 670</b>	<b>285 331</b>
Charges générales d'exploitation	146 916	146 701
- Frais de personnel	92 718	91 491
- Autres frais administratifs	54 198	55 210
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	7 946	8 668
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>108 808</b>	<b>129 962</b>
Coût du risque	-28 555	-21 653
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>80 253</b>	<b>108 309</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	-122	-905
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>80 131</b>	<b>107 404</b>
Résultat exceptionnel	0	-1 752
Impôt sur les bénéfices	13 216	31 611
Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>66 915</b>	<b>74 041</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### I - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public, salariés compris, à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

#### I - 1. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du

Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### I - 1.1. COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### I - 1.2. COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 %, puis 33,33 % et enfin 50,00 % depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses Régionales pour les avances souscrites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 %, depuis le 31 décembre 2001, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

### I - 1.3. TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

### I - 1.4. PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### I - 1.5. OPÉRATIONS EN DEVICES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### I - 1.6. COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livrets de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### I - 1.7. TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### I - 1.8. COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## II - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2008

Participation en juillet 2008, pour un montant de 76,214 M€ au capital de SAS La Boétie (holding qui porte les participations de la Caisse régionale dans CA.S.A). Ce montant représente la capitalisation d'une avance pour 3 425 milliers d'euros et un décaissement de 72 789 milliers d'euros.

La Caisse régionale a poursuivi l'analyse de son portefeuille crédit et l'identification des risques de pertes sur encours dégradés non douteux : l'élargissement du périmètre à l'ensemble risques dégradés entraîne la constitution d'un complément des provisions filières pour un montant de 14,282 M€.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a constitué en 2006 une société par actions simplifiées, SAS Crédit Agricole Touraine Poitou Immobilier, dont l'objet est toutes activités et opérations de nature immobilière. En 2008, conformément à sa stratégie d'acquisition d'agences immobilières, la Caisse régionale a complété sa souscription au capital pour un montant de 4,691 M€ qui se trouve ainsi porté à 10 M€.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a constitué en 2008 une société par actions simplifiées, SAS Crédit Agricole Touraine Poitou Expansion, dont l'objet est d'acquiescer ou de gérer des participations dans des sociétés non cotées. En 2008, la Caisse régionale a souscrit à son capital pour un montant de 5 M€.

L'année 2008 a été marquée par la crise financière mondiale. Conséquences de la fluctuation des marchés, les moins-values latentes du portefeuille de placement de la Caisse régionale se traduisent par une provision globale au 31 décembre 2008 de 13,4 M€. Le stock de plus-value latente sur ce même portefeuille s'élève à 5,7 M€.

## NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### I - PRINCIPES GÉNÉRAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est conforme aux dispositions du règlement 91-01 de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05.

Le changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations, l'application de ce nouveau règlement ne concerne pas l'Entité sur la période.
- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, l'application de ce nouveau règlement ne concerne pas l'Entité sur la période.
- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, l'application de ce nouveau règlement ne concerne pas l'Entité sur la période.
- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de placement" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

### NOTE II.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de

pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou appliquait par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 le règlement du CRC 2005-03 du 03 novembre 2005, modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

#### ▸ Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 13 027 milliers d'euros, ces crédits sont principalement restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

#### ▸ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
  - s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### ▮ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### ▮ Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

#### ▮ Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Les pertes probables

relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### ▮ Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

### NOTE II.2. OPÉRATIONS SUR TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### ▮ Titres de transaction

Ce sont des titres, qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

### ► Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

#### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

### ► Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

### ► Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse Régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### ► Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### ► Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### NOTE II.3. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.



- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

#### NOTE II.4. IMMOBILISATIONS

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin". Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations

par composant. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

• Foncier :	non amortissable	
• Gros œuvre :	linéaire	30 ans
• Second œuvre :	linéaire	20 ans
• Installations techniques :	linéaire	10 ou 20 ans
• Agencements :	linéaire	10 ans
• Matériel informatique :	dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
• Matériel spécialisé :	linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
• Mobilier :	linéaire	8 à 10 ans
• Logiciels :	linéaire	3 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### NOTE II.5. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### NOTE II.6. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

**NOTE II.7. PROVISIONS**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

**NOTE II.8. CONVENTIONS DE GARANTIE INTERNES**

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité.

**NOTE II.9. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts

par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA (Note III.12.).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, soit le montant de la dette actuarielle correspondante.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements retraite mais enregistre en Frais de personnel le montant des cotisations correspondantes.

Les différents régimes à prestations sont au nombre de 3 (cf. Note III.12.)

- Indemnités de fin de Carrière pour l'ensemble des salariés
- Retraite Chapeau pour les Cadres de Direction
- FOMUGEI pour le président et le vice-président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale

Ces engagements sont couverts par un fonds doté auprès de la compagnie d'assurances de personnes du Crédit Agricole : PREDICA.

**NOTE II.10. PROVISION POUR RISQUES SUR GIE D'INVESTISSEMENT**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

**NOTE II.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

**NOTE II.12. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

#### **NOTE II.13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

#### **NOTE II.14. SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT OU DE DEVICES ET ASSIMILÉS**

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne

répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision.

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

#### **NOTE II.15. STOCKS-OPTIONS ET SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

**NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN****NOTE III.1. LES CRÉANCES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES****RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE** (en milliers d'euros)

CRÉANCES	DURÉE RÉSIDUELLE					Créances Rattachées	Total 2008	Total 2007
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Créances à vue établissements de crédit	56				56		56	1 679
Créances à terme établissements de crédit								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>56</b>				<b>56</b>		<b>56</b>	<b>1 679</b>
Dépréciations							0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>56</b>	<b>1 679</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	28 237				28 237	7	28 244	5 385
Comptes et avances à terme	77 514	7 997	104 259	161	189 931	4 813	194 744	392 775
Prêts subordonnés				35 300	35 300	55	35 355	35 365
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>105 751</b>	<b>7 997</b>	<b>104 259</b>	<b>35 461</b>	<b>253 468</b>	<b>4 875</b>	<b>258 343</b>	<b>433 525</b>
Dépréciations							0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>258 343</b>	<b>433 525</b>
<b>CRÉDITS A LA CLIENTÈLE</b>								
Créances commerciales	17 514	528			18 042		18 042	21 784
Autres concours à la clientèle	482 885	852 847	2 360 420	3 365 240	7 061 392	63 737	7 125 129	6 742 793
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>500 399</b>	<b>853 375</b>	<b>2 360 420</b>	<b>3 365 240</b>	<b>7 079 434</b>	<b>63 737</b>	<b>7 143 171</b>	<b>6 764 577</b>
Comptes ordinaires débiteurs	70 700				70 700	1 324	72 024	111 769
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>571 099</b>	<b>853 375</b>	<b>2 360 420</b>	<b>3 365 240</b>	<b>7 150 134</b>	<b>65 061</b>	<b>7 215 195</b>	<b>6 876 346</b>
Dépréciations							117 409	123 539
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>7 097 786</b>	<b>6 752 807</b>
<b>TITRES</b>								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)	1 670	12 885	50 376	109 999	174 930	2 646	177 576	228 702
Dépréciations							902	87
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>176 674</b>	<b>228 615</b>

## Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 88 355 milliers d'euros. Il s'agit d'un prêt en faveur de Crédit Agricole S.A., de 35 300 milliers d'euros à durée indéterminée et d'un prêt en faveur de la SNC Courcelles de 53 000 milliers d'euros d'une durée de 25 ans. Pour ce dernier prêt, un reclassement en comptes et avances à terme est effectué en 2008.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1 684 811 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 680 326 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

**Opérations internes au Crédit Agricole :** En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ANALYSÉES PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)

	Année 2008					Année 2007				
	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Provisions encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Provisions encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.
- Particuliers	3 218 392	39 073	21 289	25 180	15 763	3 126 116	37 131	20 691	24 780	15 338
- Agriculteurs	862 841	30 579	23 240	22 588	18 527	785 696	29 525	23 155	21 929	19 037
- Autres professionnels	1 064 231	44 537	24 386	30 244	17 490	1 202 525	38 785	21 439	27 300	15 443
- Sociétés financières	126 751	767	14	120	13	71 455	227	220	140	133
- Entreprises	1 312 801	50 903	29 724	38 997	23 837	1 095 824	56 489	31 013	49 276	27 227
- Collectivités publiques	612 092	0	0	0	0	579 905	0	0	0	0
- Autres agents économiques	18 087	516	115	279	82	14 826	187	41	114	29
<b>TOTAL</b>	<b>7 215 195</b>	<b>166 375</b>	<b>98 768</b>	<b>117 408</b>	<b>75 712</b>	<b>6 876 347</b>	<b>162 344</b>	<b>96 559</b>	<b>123 539</b>	<b>77 207</b>

### NOTE III.2. LES OPÉRATIONS SUR TITRES

#### a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)

CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DÉCOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>644</b>					
OPCVM	247					
Actions Propres <sup>(1)</sup>	397					
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>125 931</b>	<b>7 935</b>		<b>131 580</b>	<b>5 730</b>	<b>13 422</b>
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 981	7 935		7 935	35	902
OPCVM	117 950			123 645	5 695	12 520
Actions Propres						
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>168 693</b>	<b>165 731</b>	<b>397</b>	<b>153 096</b>		
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	168 693	165 731	397	153 096		
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>295 268</b>	<b>173 666</b>	<b>397</b>	<b>284 676</b>	<b>5 730</b>	<b>13 422</b>
<b>RAPPEL 2007</b>	<b>472 455</b>	<b>222 308</b>	<b>2 937</b>	<b>488 171</b>	<b>42 002</b>	<b>304</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2008 la Caisse Régionale détient 17 024 de ses propres CCI, ils sont valorisés au cours de clôture.

#### b) VENTILATION DES TITRES PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS SUR TITRES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
Administrations et Banques Centrales	0	0
Etablissements de crédit	145 801	199 090
Sociétés Financières	116 414	251 265
Entreprises et autre clientèle	32 657	21 825
<b>TOTAL</b>	<b>294 872</b>	<b>472 180</b>

**c) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'ÉMETTEUR** (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2008	MONTANT 2007
Emis par des organismes publics	0	0
Emis par les autres émetteurs	174 930	225 237
Créances rattachées	2 646	3 464
Provisions	-902	-87
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>176 674</b>	<b>228 614</b>

**d) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTÉ ET NON COTÉ** (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>176 675</b>	<b>228 615</b>
Cotés	159 831	153 515
Non cotés	15 100	71 722
Créances rattachées	2.646	3 465
Provisions	-902	-87
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>118 197</b>	<b>243 564</b>
Cotés	0	0
Non cotés	130 717	243 781
Créances rattachées		
Provisions	-12 520	-217
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>16 076</b>	<b>6 125</b>
Non cotées	16 076	6 125
Avances consolidables		
Provisions		
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>502 179</b>	<b>336 449</b>
Non cotés <sup>(1)</sup>	404 200	327 825
Avances consolidables	98 798	9 453
Créances rattachées	144	138
Provisions	-963	-967
<b>ACTIVITÉS DE PORTEFEUILLE</b>	<b>8 008</b>	<b>6 896</b>
Cotées		
Non cotées	2 267	2 267
Avances consolidables	5 698	4 583
Créances rattachées	46	49
Provisions	-3	-3
<b>TOTAL</b>	<b>821 135</b>	<b>821 649</b>

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français, dont OPCVM de capitalisation pour un montant de 81 484 milliers d'euros.

Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 360 214 milliers d'euros au 31 décembre 2008, contre 284 000 milliers d'euros l'année précédente.

## NOTE III.3. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice <sup>(1)</sup>
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>						
- Participations dans des établissements de crédit						
<b>- Autres titres de participation</b>						
SAS RUE LA BOETIE <sup>(1)</sup>	2,27	360 214	91 018		13 298 386	1 099 618
SACAM FIRECA	2,17	1 108			51 058	-1 952
SACAM DÉVELOPPEMENT	2,47	18 081	5 586		811 232	34 583
SACAM INTERNATIONAL	2,27	20 415			907 668	7 537
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
SAS Touraine Poitou Immobilier	100,00	10 000			5 369	41
Autres titres de participations (ensemble)		9 495	2 194			
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>		<b>419 313</b>	<b>98 798</b>			

<sup>(1)</sup> Participations liées au développement du Groupe, voir paragraphe "Les faits caractéristiques de l'exercice".

Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2007, sauf pour SAS Rue La Boétie et SACAM Développement dont l'arrêté est le 30 juin 2008.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres Crédit Agricole S.A. détenus par les Caisses Régionales.

## NOTE III.4. VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Année 2008		Année 2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
- Titres non cotés	16 076	16 076	6 125	6 125
- Titres cotés				
- Avances consolidables				
- Créances rattachées				
- Dépréciations				
<b>S/TOTAL Parts dans les entreprises liées</b>	<b>16 076</b>	<b>16 076</b>	<b>6 125</b>	<b>6 125</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
- Titres non cotés	404 200	589 362	327 825	535 578
- Titres cotés				
- Avances consolidables	98 798	98 798	9 453	9 453
- Créances rattachées	144	144	138	138
- Dépréciations	-963	-963	-967	-967
<b>S/TOTAL Titres de participation</b>	<b>502 179</b>	<b>687 341</b>	<b>336 449</b>	<b>544 202</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>				
- Titres non cotés	2 267	2 267	2 267	2 267
- Titres cotés				
- Avances consolidables	5 698	5 698	4 583	4 583
- Créances rattachées	46	46	49	49
- Dépréciations	-3	-3	-3	-3
<b>S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille</b>	<b>8 008</b>	<b>8 008</b>	<b>6 896</b>	<b>6 896</b>
<b>TOTAL</b>	<b>526 263</b>	<b>711 425</b>	<b>349 470</b>	<b>557 223</b>

L'estimation des titres de participation et filiales fait l'objet de développement Note II.3. L'impact principal est constitué des titres SAS La Boétie pour une valeur de 573 750 milliers d'euros en valeur d'utilité.

## NOTE III.5. ACTIF IMMOBILISÉ

## ACTIF IMMOBILISÉ (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement <sup>(1)</sup>	170 473	36 560	38 340	168 693				
<b>S/TOTAL</b>	<b>170 473</b>	<b>36 560</b>	<b>38 340</b>	<b>168 693</b>				
Parts dans les entreprises liées <sup>(2)</sup>	6 125	9 951		16 076				
Titres de participations <sup>(2)</sup>	337 416	170 946	5 220	503 142	967	72	76	963
Autres titres détenus à long terme	6 899	1 412	300	8 011	3			3
<b>S/TOTAL</b>	<b>350 440</b>	<b>182 309</b>	<b>5 520</b>	<b>527 229</b>	<b>970</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>966</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>520 913</b>	<b>218 869</b>	<b>43 860</b>	<b>695 922</b>	<b>970</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>966</b>
Immobilisations incorporelles	8 798	9	562	8 245	8 032	290	563	7 759
Immobilisations corporelles	150 882	6 423	4 897	152 408	98 617	7 656	2 499	103 774
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>680 593</b>	<b>225 301</b>	<b>49 319</b>	<b>856 575</b>	<b>107 619</b>	<b>8 018</b>	<b>3 138</b>	<b>112 499</b>

<sup>(1)</sup> La diminution des titres d'investissement représente les échéances des titres arrivés à terme.

<sup>(2)</sup> SAS La Boétie constitue l'essentiel de l'augmentation des titres de participations soit 163 966 milliers d'euros dont 87 752 sous forme d'avances.

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2 407 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 196 milliers d'euros.

<sup>(3)</sup> Dont pour les principales variations en milliers d'euros : SAS Touraine Poitou Immobilier 4 691, SAS CATP Expansion 5 000.

## NOTE III.6. COMPTES AUTRES ACTIFS

## VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>AUTRES ACTIFS <sup>(1)</sup></b>		
- Instruments conditionnels achetés	48	79
- Comptes de stock et emplois divers	0	0
- Comptes de règlement	324	132
- Débiteurs divers <sup>(3)</sup>	59 589	69 784
<b>TOTAL</b>	<b>59 961</b>	<b>69 995</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert	44 771	33 802
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	35	20
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Charges constatées d'avance	1 269	1 555
- Produits à recevoir sur IFT	11 573	12 093
- Autres produits à recevoir <sup>(2)</sup>	42 611	41 246
- Charges à répartir	0	3
- Autres comptes de régularisation	13 345	6 084
<b>TOTAL</b>	<b>113 604</b>	<b>94 803</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

<sup>(2)</sup> Dont : 13 303 milliers d'euros pour les établissements de crédit du réseau et 29 308 milliers d'euros liés au fonctionnement et services externes.

<sup>(3)</sup> Dont acomptes d'impôt sur les sociétés pour 15 828 milliers d'euros, Etats et autres 18 837 milliers d'euros, Cotisations d'assurances appelées 9 521 milliers d'euros.



**NOTE III.7. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde 2007	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Solde 2008
<b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF</b>					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	123 539	41 882	46 721	1 291	117 409
Sur portefeuille titres	304	13 204	87		13 421
Sur participations et autres titres détenus à long terme	970	72	77		965
Autres <sup>(1)</sup>	1 916	147			2 063
<b>TOTAL PROVISIONS ACTIF</b>	<b>126 729</b>	<b>55 305</b>	<b>46 885</b>	<b>1 291</b>	<b>133 858</b>

<sup>(1)</sup> Concerne pour l'essentiel le droit au bail.

**NOTE III.8. A) LES DETTES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES****RÉPARTITION DES DETTES PAR DURÉE RÉSIDUELLE** (en milliers d'euros)

DETTE	DURÉE RÉSIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes Rattachées	Total 2008	Total 2007
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Dettes envers les établissements de crédit	3 828				3 828	5	3 833	7 303
Dettes à terme envers les établissements de crédit				81	81	3	84	
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>3 828</b>			<b>81</b>	<b>3 909</b>	<b>8</b>	<b>3 917</b>	<b>7 303</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
Comptes ordinaires	7 486				7 486	433	7 919	313 745
Comptes et avances à terme	656 700	1 143 645	1 792 064	1 473 191	5 065 600	23 594	5 089 194	4 761 985
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>664 186</b>	<b>1 143 645</b>	<b>1 792 064</b>	<b>1 473 191</b>	<b>5 073 086</b>	<b>24 027</b>	<b>5 097 113</b>	<b>5 075 730</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>								
Comptes ordinaires	1 411 995				1 411 995	87	1 412 082	1 543 305
Comptes d'épargne à régime spécial	26 548				26 548		26 548	32 706
Comptes créditeurs à terme	211 067	236 610	194 436	161	642 274	8 650	650 924	380 449
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 649 610</b>	<b>236 610</b>	<b>194 436</b>	<b>161</b>	<b>2 080 817</b>	<b>8 737</b>	<b>2 089 554</b>	<b>1 956 460</b>
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>								
Bons de caisse	15				15	1	16	164
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	3 751	5 490			9 241	115	9 356	8 157
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>3 766</b>	<b>5 490</b>			<b>9 256</b>	<b>116</b>	<b>9 372</b>	<b>8 321</b>

Commentaires : Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (cf. Cadre Juridique et Financier).

**B) COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES** (en milliers d'euros)

	MONTANT 2008	MONTANT 2007
Particuliers	1 200 866	1 092 436
Autres professionnels	188 025	233 506
Sociétés Financières	5 072	4 692
Entreprises	375 665	332 388
Collectivités publiques	7 538	4 882
Agriculteurs	242 611	287 790
Autres agents économiques	69 778	765
Dettes rattachées		
<b>TOTAL</b>	<b>2 089 555</b>	<b>1 956 459</b>

**NOTE III.9. COMPTES AUTRES PASSIFS****VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION**  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>AUTRES PASSIFS <sup>(2)</sup></b>		
- Instruments conditionnels vendus	48	119
- Comptes de règlement et créditeurs divers <sup>(4)</sup>	34 943	61 874
- Versements restant à effectuer	5 498	2 985
<b>TOTAL</b>	<b>40 489</b>	<b>64 978</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(1)</sup>	16 817	28 574
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	252	321
- Produits constatés d'avance	32 369	25 556
- Charges à payer sur IFT	11 014	10 846
- Autres charges à payer <sup>(3)</sup>	35 127	37 846
- Autres comptes de régularisation	5 860	3 303
<b>TOTAL</b>	<b>101 439</b>	<b>106 446</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets.<sup>(2)</sup> Les montants incluent les dettes rattachées.<sup>(3)</sup> Dont : 4 369 milliers d'euros pour les établissements de crédit, 24 806 milliers d'euros pour le personnel et les organismes sociaux, 2 651 milliers d'euros pour l'état et 3 301 milliers d'euros pour les autres charges de fonctionnement.<sup>(4)</sup> Montant nul au titre de l'impôt sur les sociétés 2008.

## NOTE III.10. PROVISIONS

## VENTILATION DES PROVISIONS ET F.R.B.G. INSCRITS AU PASSIF (en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2007	Dotations	Utilisations	Reprises	MONTANT 2008
Risque déséquilibre contrat épargne logement <sup>(4)</sup>	11 471	566			12 037
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	5 948	776	52		6 672
Provisions risques sur engagements pour signature	1 161	244		331	1 074
Provisions pour actions en responsabilité	2 864	45	40	1 352	1 517
Provisions pour primes de médailles	1 334		124		1 210
Provisions liées aux encours de crédits <sup>(2)</sup>	41 742	23 309		3 316	61 735
Provision pour Risques Opérationnels <sup>(1)</sup>	8 532	4 281	1 840	2 141	8 832
Autres provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>	318	3 547	213	107	3 545
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>73 370</b>	<b>32 768</b>	<b>2 269</b>	<b>7 247</b>	<b>96 622</b>
Autres F.R.B.G.	6 515				6 515
<b>Total F.R.B.G.</b>	<b>6 515</b>				<b>6 515</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISIONS PASSIF</b>	<b>79 886</b>	<b>32 768</b>	<b>2 269</b>	<b>7 247</b>	<b>103 137</b>

<sup>(1)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 5 632 milliers d'euros pour risques CNASEA et 3 200 milliers d'euros au titre des autres risques opérationnels.

<sup>(2)</sup> Ces provisions, sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale représentant le risque potentiel estimé après analyse des cotations utilisées dans le cadre du nouveau ratio Bâle II suivies par les outils nationaux LUC et OCE. Les pertes attendues selon Bâle II étant déterminées à horizon d'un an, un coefficient correcteur de 1,1 est appliqué afin de prendre en compte la durée réelle des contrats, elles s'élèvent à 39 097 milliers d'euros. D'autre part, est constituée une provision filières pour un montant de 22 638 milliers d'euros, dont 14 282 milliers d'euros dotés en 2008. Elle concerne l'élevage de porcs, ovins, bovins, la production de melons et l'immobilier pour des créances dont la notation au sens Bâle II est fortement dégradée.

<sup>(3)</sup> Principalement constituée par la dotation en 2008 d'une provision pour valorisation d'un swap de spéculation, soit 3 293 milliers d'euros.

<sup>(4)</sup> Voir Note III.11. ci-après.

## NOTE III.11. EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. La variation de l'encours n'étant pas significative sur le mois de décembre 2008, la Caisse Régionale a utilisé les encours de fin novembre 2008.

## ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE (en milliers d'euros)

	2008	2007
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	227 899	166 069
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	501 395	530 966
Ancienneté de plus de 10 ans	420 415	536 601
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 149 709</b>	<b>1 233 636</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>286 684</b>	<b>307 864</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 436 393</b>	<b>1 541 500</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

## ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (en milliers d'euros)

	2008	2007
Plans d'épargne-logement	21 516	20 346
Comptes épargne-logement	83 258	78 349
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>104 774</b>	<b>98 695</b>

## PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (en milliers d'euros)

	2008	2007
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 606	1 390
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	278	60
Ancienneté de plus de 10 ans	1 845	2 256
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 729</b>	<b>3 706</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>8 309</b>	<b>7 765</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>12 038</b>	<b>11 471</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	2007	Dotations	Reprises	2008
Plans d'épargne-logement	3 706	23		3 729
Comptes épargne-logement	7 765	544		8 309
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 471</b>	<b>567</b>		<b>12 038</b>

### NOTE III.12. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Définitions :

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relatives aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

## VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

	2008	2007
<b>Dettes actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier</b>	23 985	25 528
<b>Coût des services rendus sur la période</b>	1 117	1 049
Effet de l'actualisation	1 182	1 163
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	-8 188	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
<b>Prestations versées</b>	-2 263	-1 480
(Gains) / pertes actuariels	1 895	-2 274
<b>Dettes actuarielle au 31 décembre</b>	<b>17 728</b>	<b>23 986</b>

La Caisse Régionale de la Touraine et Poitou portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse Régionale. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

## DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	2008	2007
Coût des services rendus sur l'exercice	1 117	1 048
Effet de l'actualisation	1 182	1 163
Rendement attendu des actifs sur la période	-979	-997
Amortissement du coût des services passés	243	
Autres gains ou pertes		289
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 563</b>	<b>1 503</b>

## VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	2008	2007
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	24 130	25 549
<b>Rendement attendu des actifs</b>	979	997
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 652	-2 564
Cotisations de l'employeur	1.428	1 627
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	-8 188	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 263	-1 480
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre</b>	<b>17 738</b>	<b>24 129</b>

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

La Caisse Régionale de la Touraine et Poitou portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse Régionale. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

## VARIATIONS DE LA PROVISION

	2008	2007
<b>(Provisions) / actifs au 1<sup>er</sup> janvier</b>	144	20
Cotisations de l'employeur	1 428	1 627
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 562	-1 503
<b>(Provisions) / actif au 31 décembre</b>	<b>10</b>	<b>144</b>

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 4,00 % et 5,17 %
- Retraites Chapeau : 4,05 % et 4,71 %
- Fomugei : 4,05 % et 4,71 %

**NOTE III.13. OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES**

Au 31 décembre 2008, le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 6 199 milliers d'euros. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

**NOTE III.14. DETTES SUBORDONNÉES** (en milliers d'euros)

DETTES	2008	2007	DEVISE UTILISÉE	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>					
Titres subordonnés remboursables	4 600	12 222			
	0	7 622	Euro	TF	06/08
	4 600	4 600	Euro	TF	06/09
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	16 719	34 408	<b>Euro</b>	<b>TV</b>	
<b>DETTES RATTACHÉES</b>	<b>1 176</b>	<b>2 197</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>22 495</b>	<b>48 827</b>			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 418 milliers d'euros.

PAR DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes Rattachées	Montant 2008	Montant 2007
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>								
Titres subordonnés à terme		4 600			4 600	108	4 708	12 538
Emprunts participatifs								
Comptes courants bloqués des Caisses Locales <sup>(1)</sup>	16 719				16 719	1 068	17 787	36 289
<b>TOTAL</b>	<b>16 719</b>	<b>4 600</b>			<b>21 319</b>	<b>1 176</b>	<b>22 495</b>	<b>48 827</b>

Remboursement des comptes courants bloqués arrivés à échéance. Les montants sont pour l'essentiel replacés en bons de caisse.

**NOTE III.15. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES****a) VENTILATION DU CAPITAL** (en milliers d'euros)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de Vote	Valeur Nominale 2008	Valeur Nominale 2007
<b>CAPITAL</b>			<b>100 110</b>	<b>100 110</b>
Parts Sociales	3 662 135	329	55 848	55 848
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2 902 424		44 262	44 262
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	17 024		260	45

**b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>CAPITAL</b>	100 110	100 110
<b>PRIMES D'ÉMISSION</b>	205 696	205 696
<b>RÉSERVE LÉGALE</b>	430 582	383 805
<b>AUTRES RÉSERVES</b>	185 052	169 459
<b>REPORT À NOUVEAU <sup>(1)</sup></b>	0	999
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION</b>	66 915	74 041
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>988 355</b>	<b>934 110</b>

<sup>(1)</sup> Relatif aux changements de méthode prêts à taux zéro.

## c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	988 355	934 110
Fonds pour risques bancaires généraux	6 516	6 516
Dettes subordonnées et titres participatifs	22 495	48 827
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 017 366</b>	<b>989 453</b>

## NOTES IV : HORS-BILAN

NOTE IV.1. OPÉRATIONS À TERME EN DEVICES NON DÉNOUÉES ET AUTRES OPÉRATIONS À TERME NON DÉNOUÉES  
(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS DE CHANGE	2008		2007	
	À RECEVOIR	À LIVRER	À RECEVOIR	À LIVRER
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME</b>	<b>16 687</b>	<b>16 677</b>	<b>29 528</b>	<b>29 516</b>
- Devises	8 389	8 389	14 496	14 496
- Euros	8 298	8 288	15 032	15 020
<b>PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS DE CHANGE</b>	<b>16 687</b>	<b>16 677</b>	<b>29 528</b>	<b>29 516</b>

## Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

TYPES D'OPÉRATIONS	2008		TOTAL	2007
	Opérations de couverture De gré à gré	Opérations autres que de couverture De gré à gré		
<b>CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊTS</b>				
Swap de taux prêteur	395 964		395 964	595 643
Swap de taux emprunteur	380 994	80 000	460 994	484 644
Options Swap de taux prêteur				
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
<b>TOTAL</b>	<b>776 958</b>	<b>80 000</b>	<b>856 958</b>	<b>1 080 288</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel				107
Floor achetés	3 000		3 000	3 000
Achat autres instruments à terme conditionnel	35 568	36 401	71 969	213 790
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel				107
Floor vendus	3 000		3 000	3 000
Ventes inst taux change à terme conditionnel	36 401	35 568	71 969	213 790
Achat Inst. Terme s/actions et indices boursiers				0
Ventes Inst. Terme s/actions et indices boursiers				0
Ventes contrats de dérivés de crédit				151 597
<b>TOTAL ACHATS / PRÊTEURS</b>	<b>815 526</b>	<b>116 401</b>	<b>931 927</b>	<b>1 297 185</b>
<b>TOTAL VENTES / EMPRUNTEURS</b>	<b>39 401</b>	<b>35 568</b>	<b>74 969</b>	<b>368 494</b>

## Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir									
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	155 443	259 936	441 579	155 443	259 936	441 579			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars		6 000			6 000				
- Autres Instruments	143 938			143 938					
<b>Sous-total</b>	<b>299 381</b>	<b>265 936</b>	<b>441 579</b>	<b>299 381</b>	<b>265 936</b>	<b>441 579</b>			
- Opérations de change à terme	33 364			33 364					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>332 745</b>	<b>265 936</b>	<b>441 579</b>	<b>332 745</b>	<b>265 936</b>	<b>441 579</b>			

## NOTE IV.2. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II.8.).

## NOTE IV.3. INFORMATION SUR LES SWAPS

## VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT (en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT	Position Ouverte isolée	Microcouverture	Macrocouverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	80 000	180 675	594 283	

Au 31 décembre 2008, la Juste Valeur globale des contrats d'échange de taux est de 862 854 milliers d'euros. Elle s'élevait à 1 063 391 milliers d'euros au 31 décembre 2007, pour un notionnel de 1 080 292 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2008.



**NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****NOTE V.1. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS****PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS** (en milliers d'euros)

	2008	2007
<b>Intérêts et produits assimilés :</b>	<b>377 948</b>	<b>329 530</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	11 346	1 838
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 866	17 142
Sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	338 227	298 354
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 404	7 840
Autres intérêts et produits assimilés	105	4 356
<b>Intérêts et charges d'intérêts :</b>	<b>259 549</b>	<b>208 580</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 468	57
Sur opérations internes au Crédit Agricole	210 153	190 566
Sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	39 307	16 216
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	575	1 661
Autres intérêts et charges assimilées	1 046	80
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>118 399</b>	<b>120 950</b>

<sup>(1)</sup> Dont impact désactualisation des provisions CDL pour 1 172 milliers d'euros en 2008 contre 1 644 milliers d'euros en 2007. L'incidence de l'actualisation est enregistrée en coût du risque. Dont variation provision risque déséquilibre contrat épargne logement pour une valeur nette de - 566 K€ en 2008, le montant était de + 114 K€ en 2007. Dont reprise CNASEA de 4 325 K€ en 2007.

**NOTE V.2. REVENUS DES TITRES****TITRES À REVENUS FIXES** (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNÉE 2008	REVENUS ANNÉE 2007
TITRES DE PLACEMENT	836	589
TITRES D'INVESTISSEMENT	7 568	7 251
<b>TOTAL</b>	<b>8 404</b>	<b>7 840</b>

**TITRES À REVENUS VARIABLES** (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNÉE 2008	REVENUS ANNÉE 2007
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	29 797	25 183
TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE	980	1 144
ACTIONS PROPRES	25	7
<b>TOTAL</b>	<b>30 802</b>	<b>26 334</b>

**PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION** (en milliers d'euros)

Libellé	ANNÉE 2008	ANNÉE 2007
Solde des opérations sur titres de transaction	-637	-86
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	-4 647	-119
Solde des opérations de change et instruments fin. Ass.	36	72
<b>GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATIONS</b>	<b>-5 248</b>	<b>-133</b>

**NOTE V.3. COMMISSIONS****VENTILATION DES COMMISSIONS** (en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	2008			2007		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	216	389	-173	496	185	311
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 870	8 544	7 326	14 561	5 212	9 349
Sur opérations avec la clientèle	39 336		39 336	35 056		35 056
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	345	17	328	348	15	333
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors-bilan	10		10	8		8
Sur prestations de services financiers	59 874	8 483	51 391	62 223	7 636	54 587
Dotations / reprises risques et charges	397	411	-14	119	154	-35
<b>TOTAL</b>	<b>116 048</b>	<b>17 844</b>	<b>98 204</b>	<b>112 811</b>	<b>13 202</b>	<b>99 609</b>

**NOTE V.4. PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS****PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS** (en milliers d'euros)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 2008	MONTANT 2007
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	8 316	9 509
- Produits nets sur moyens de paiement	20 785	20 216
- Commissions d'assurance-vie	13 258	13 864
- Commissions assurance IARD	9 121	10 990
- Autres produits nets de services financiers	-91	9
<b>TOTAL</b>	<b>51 389</b>	<b>54 588</b>

**NOTE V.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES****PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008**  
(en milliers d'euros)

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	149 200	98 203		22 746	270 149
2 Gestion pour compte propre et divers			-6 479		-6 479
<b>TOTAUX</b>	<b>149 200</b>	<b>98 203</b>	<b>-6 479</b>	<b>22 746</b>	<b>263 670</b>

## PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	147 284	99 608		22 550	269 442
2 Gestion pour compte propre et divers			15 889		15 889
<b>TOTAUX</b>	<b>147 284</b>	<b>99 608</b>	<b>15 889</b>	<b>22 550</b>	<b>285 331</b>

### NOTE V.6. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

#### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
Dotations aux provisions	-13 205	-459
Reprises de provisions	87	313
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS</b>	<b>-13 118</b>	<b>-146</b>
Plus-values de cessions réalisées	12 527	16 303
Moins-values de cessions réalisées	-594	-84
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS</b>	<b>11 933</b>	<b>16 219</b>
Frais d'acquisition	-46	-51
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>-1 231</b>	<b>16 022</b>

### NOTE V.7. FRAIS DE PERSONNEL

#### VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2008	MONTANT 2007
- Salaires et traitements <sup>(1)</sup> :	53 673	52 987
- Charges sociales :	27 224	26 387
- Dont charges de retraite	7 508	7 324
- Intéressement	8 005	6 313
- Participation	0	1 949
- Impôts et taxes sur rémunérations	6 974	6 781
- Transfert de charges	-3 157	-2 926
<b>TOTAL</b>	<b>92 719</b>	<b>91 491</b>

<sup>(1)</sup> Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2008 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 220 K€ et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 1 661 K€.

**NOTE V.8. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS****VENTILATION DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS** (en milliers d'euros)

LIBELLÉ	MONTANT 2008	MONTANT 2007
- Impôts et Taxes	4 494	4 241
- Services extérieurs	50 373	52 512
- Autres frais administratifs	-291	206
- Transferts de charges <sup>(1)</sup>	-378	-1 749
<b>TOTAL</b>	<b>54 198</b>	<b>55 210</b>

<sup>(1)</sup> Dont charges Atlantica pour 1,7 million d'euros en 2007.

**NOTE V.9. PROVISIONS SUR CRÉANCES ET HORS-BILAN****COÛT DU RISQUE** (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIÉES AUX CRÉANCES ET OPÉRATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>63 914</b>	<b>67 036</b>
Provisions sur créances :	61 514	62 214
Autres provisions	2 400	4 822
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>48 569</b>	<b>51 159</b>
Reprises de provisions sur créances :	44 755	48 488
Autres reprises de provisions	3 814	2 671
<b>PROVISIONS NETTES</b>	<b>15 345</b>	<b>15 877</b>
<b>PERTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES IRRÉCOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS</b>	<b>350</b>	<b>473</b>
<b>PERTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES IRRÉCOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS</b>	<b>14 552</b>	<b>7 947</b>
<b>RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>-1 692</b>	<b>-2 643</b>
<b>SOLDE EN PERTE</b>	<b>28 555</b>	<b>21 654</b>

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 2,32 % à la date du 31 décembre 2008. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 70,6 %. Ces ratios étaient respectivement de 2,38 % et 76,1 % au 31 décembre 2007. La baisse du taux globale de couverture s'explique par les actions de passage en pertes de créances irrécouvrables.

Il faut noter que le montant des provisions inclut l'impact actualisation représentant 4 698 milliers d'euros en 2008 et 4 624 milliers d'euros l'année précédente.

## NOTE V.10. RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS

## RÉSULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISÉ (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>PROVISIONS CONSTITUÉES :</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	-72	-34
<b>REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUÉES :</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP <sup>(1)</sup>	77	4 599
<b>EXCÉDENT DES PROVISIONS CONSTITUÉES SUR LES REPRISES (1)</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	5	4 565
<b>PLUS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	141	55
<b>MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP <sup>(1)</sup>	-25	-4 922
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	-294	-676
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES (2)</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	-178	-5 543
<b>RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1+2)</b>	<b>-173</b>	<b>-978</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
- Plus-values de cession	98	272
- Moins-values de cession	-47	-199
<b>SOLDE EN PERTE OU BÉNÉFICE (3)</b>	<b>51</b>	<b>73</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)</b>	<b>-122</b>	<b>-905</b>

<sup>(1)</sup> Dont cession titres Edwards Holding en 2007 d'un montant de 4 902 K€, provisionnés pour 4 559 K€.

## NOTE V.11. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

## VENTILATION RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS	MONTANT 2008	MONTANT 2007
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 752
Atlantica <sup>(1)</sup>	0	1 752
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>-1 752</b>

<sup>(1)</sup> Ces dépenses avaient été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

**NOTE V.12. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES****VENTILATION DE L'IMPÔT** (en milliers d'euros)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANT 2008	MONTANT 2007
VENTILATION DE L'IMPÔT	<b>13 216</b>	<b>31 611</b>
Partie afférente au résultat ordinaire	13 216	32 214
Partie afférente à redressement fiscal	0	0
Partie afférente au résultat exceptionnel	0	-603
<b>TOTAL</b>	<b>13 216</b>	<b>31 611</b>

La baisse de l'impôt de l'exercice a pour origine principale la baisse des plus-values latentes du portefeuille de placement.

**NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS****NOTE VI.1. EFFECTIF****EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIES**

VENTILATION DES EFFECTIFS	ANNÉE 2008	ANNÉE 2007
CADRES	333	338
NON CADRES	1 201	1 218
<b>TOTAL</b>	<b>1 534</b>	<b>1 556</b>

**NOTE VI.2. SITUATION FISCALE LATENTE** (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS	MONTANT 2008	MONTANT 2007
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF</b>	<b>31 738</b>	<b>38 198</b>
Droit au bail et Crédit-bail	163	207
Charges à payer non déductibles	198	858
Provisions pour risques et charges non déductibles	6 074	6 038
Provisions d'actif non déductible	22 873	15 964
Plus-values latentes sur OPCVM	1 423	14 124
Résultat SNC Courcelles	1 007	1 007
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions réglementées	0	0

**NOTE VI.3. AFFECTATION DES RÉSULTATS****Proposition d'affectation du résultat** (en milliers d'euros)

Résultat au bilan	66 915
Report à nouveau	0
Résultat à affecter	66 915
Intérêts aux parts sociales	- 2 513
Dividendes aux CCI	- 4 226
Dividendes aux CCA	- 5 062
Reste à répartir	55 114
Affectation des ¼ à la réserve légale	- 41 335
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	13 779
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 13 779

**NOTE VI.4. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG		%		Cabinet BECOUZE ET Associés		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit :</b>								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	115	113	50 %	50 %	115	113	50 %	50 %
- Missions accessoires								
<b>Sous-total</b>	<b>115</b>	<b>113</b>			<b>115</b>	<b>113</b>		
<b>Autres prestations :</b>								
- Juridique, fiscal et social								
- Technologie de l'information								
- Audit interne								
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>113</b>			<b>115</b>	<b>113</b>		

**Rapport de gestion**

Conformément à la loi, les sociétaires sont informés que le rapport de Gestion mentionné à l'article 4 du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière est tenu à leur disposition au Siège Social du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, 18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS.

Le Directeur Général,



Christophe NOEL





# Comptes consolidés au 31 décembre 2008

Arrêté par le Conseil d'Administration  
de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou  
en date du 20 février 2009



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## I - CADRE GÉNÉRAL

### I - 1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

#### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société Coopérative à capital variable, régie par les dispositions du Livre V du Code Rural, au capital de 100 109 524,75 Euros

Siège Social et Services Administratifs :  
18 rue Salvador Allende  
BP 307  
86008 POITIERS CEDEX

Direction Générale et Services Administratifs :  
Boulevard Winston Churchill  
37041 TOURS CEDEX

RCS POITIERS : D 399 780 097

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

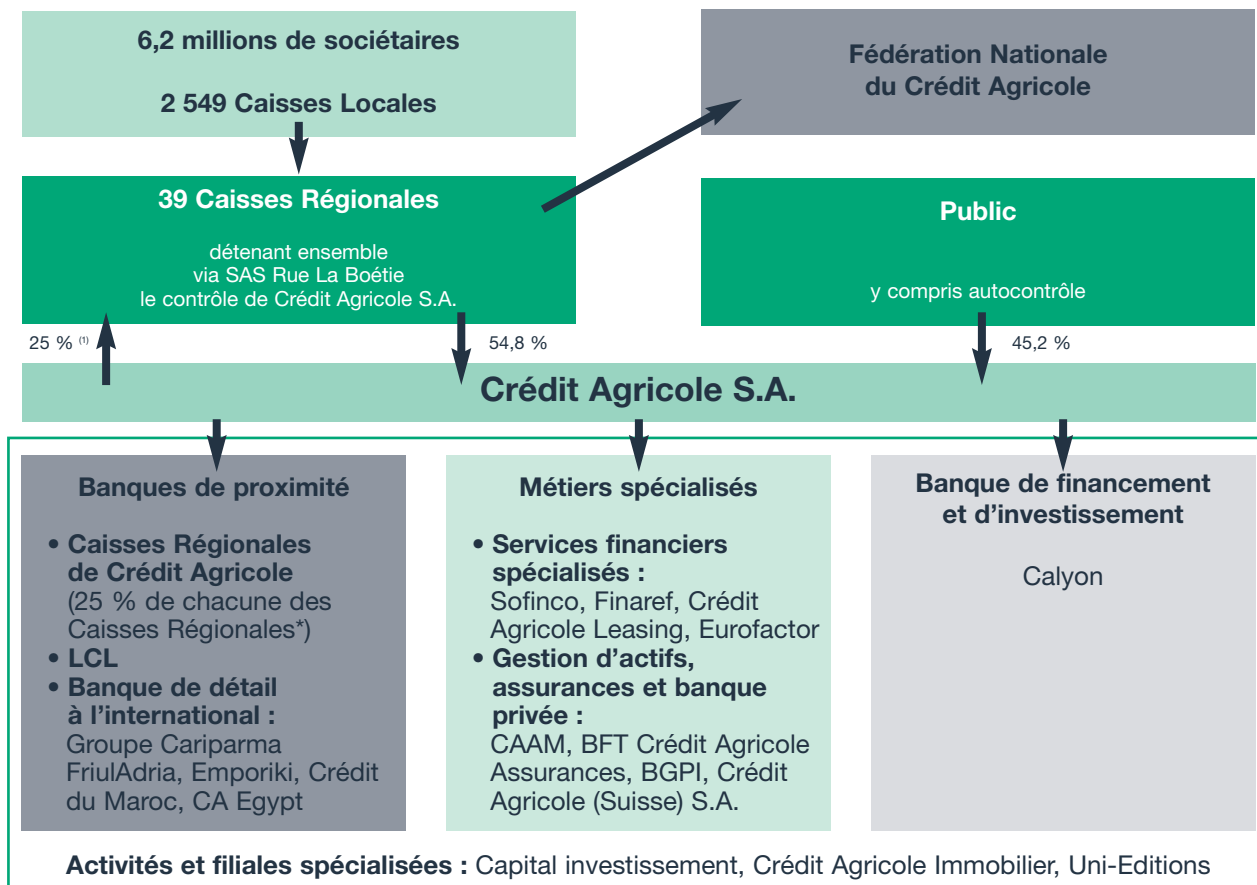
### I - 2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

#### I - 2.1. UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et

décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses Régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



<sup>(1)</sup> À l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

## I - 2.2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

- Direction Générale
  - Audit Contrôles Périodiques
  - Contrôle Permanents et Conformité
  - Conseiller Juridique
- Direction Générale Adjointe
  - Epargne et Services Technologiques
  - Crédits et Assurances
  - Marketing, Communication et Mutualisme
  - Distribution et ventes
  - Marchés Spécialisés
  - Ressources Humaines et Logistiques
  - Finances et Risques

## I - 3. RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### I - 3.1. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### ▮ Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

#### ▮ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, Livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### ▮ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

#### ▮ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### ▮ Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### ▮ Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

#### ▮ Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

#### ▮ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## I - 3.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse Régionale sont principalement détenues par les Caisses Locales de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou. Des comptes courants bloqués sont souscrits par les Caisses Locales pour un montant de 16 719 K€.

D'autre part, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient 100 % du capital des sociétés SAS Touraine Poitou Immobilier soit 10 M€ et SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€.

## II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

## COMPTE DE RÉSULTAT - FORMAT RÉGLEMENTAIRE

En milliers d'euros	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	406 036	356 175
Intérêts et charges assimilés	4.1	-283 720	-234 980
Commissions (produits)	4.2	120 211	115 759
Commissions (charges)	4.2	-18 177	-13 815
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-6 788	-1 228
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	38 562	41 923
Produits des autres activités	4.5	26 049	27 726
Charges des autres activités	4.5	-3 600	-945
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>278 573</b>	<b>290 615</b>
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-147 454	-149 339
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 907	-8 477
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>123 212</b>	<b>132 799</b>
Coût du risque	4.8	-28 847	-22 749
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>94 365</b>	<b>110 050</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	51	73
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>94 416</b>	<b>110 123</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-20 795	-30 722
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>73 621</b>	<b>79 401</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>73 621</b>	<b>79 401</b>

## BILAN ACTIF

## PRÉSENTATION RÉGLEMENTAIRE - BILAN ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	55 469	54 294
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6.2	295	307
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	39 810	16 427
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	6.4 - 6.6	437 175	883 689
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	258 400	435 203
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	7 143 538	6 728 088
ÉCART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	17 048	14 545
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	6.8	168 693	170 473
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS <sup>(1)</sup>		19 747	2 326
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.10	21 435	12 961
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	146 118	117 751
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	38	46
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	48 994	52 653
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	141	275
ÉCARTS D'ACQUISITION			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 356 901</b>	<b>8 489 038</b>

<sup>(1)</sup> Dont acompte d'impôt sur les sociétés 15 828 K€

## BILAN PASSIF

## PRÉSENTATION RÉGLEMENTAIRE - BILAN PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6.2	6 175	610
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	28 313	30 028
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.3 - 6.7	5 051 003	5 053 455
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	3.1 - 3.3 - 6.7	2 083 860	1 950 426
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 - 6.9	9 372	8 320
ÉCART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	28 237	0
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS			
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS			
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	137 168	132 081
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
PROVISIONS	6.14	24 920	25 618
DETTES SUBORDONNÉES	3.2 - 3.3 - 6.9	4 708	12 538
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>7 373 756</b>	<b>7 213 076</b>
CAPITAUX PROPRES	6.15		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		983 145	1 275 962
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		355 296	357 118
RÉSERVES CONSOLIDÉES		673 130	607 866
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS		-118 902	231 577
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		73 621	79 401
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>983 145</b>	<b>1 275 962</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 356 901</b>	<b>8 489 038</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto- détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>150 747</b>	<b>205 696</b>	<b>0</b>	<b>620 160</b>	<b>0</b>	<b>407 130</b>	<b>0</b>		<b>1 383 733</b>		<b>1 383 733</b>
Augmentation de capital	675			0					675		675
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Distributions versées en 2007				-13 374					-13 374		-13 374
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0					0		0
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>675</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13 374</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12 699</b>	<b>0</b>	<b>-12 699</b>
Variation de juste valeur				0		-161 587			-161 587		-161 587
Transfert en compte de résultat				0		-13 966			-13 966		-13 966
Variation de l'écart de conversion				0		0			0		0
<b>Gains ou pertes latents de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-175 553</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-175 553</b>	<b>0</b>	<b>-175 553</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Résultat au 31/12/2007				0				79 401	79 401		79 401
Autres variations				1 080					1 080		1 080
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>151 422</b>	<b>205 696</b>	<b>0</b>	<b>607 866</b>	<b>0</b>	<b>231 577</b>	<b>0</b>	<b>79 401</b>	<b>1 275 962</b>	<b>0</b>	<b>1 275 962</b>
Affectation du résultat 2007				79 401				-79 401	0		0
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>151 422</b>	<b>205 696</b>	<b>0</b>	<b>687 267</b>	<b>0</b>	<b>231 577</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 275 962</b>	<b>0</b>	<b>1 275 962</b>
Diminution de capital	-1 822			0					-1 822		-1 822
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Distributions versées en 2008				-14 137					-14 137		-14 137
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires <sup>(1)</sup>				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-1 822</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-14 137</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-15 959</b>	<b>0</b>	<b>-15 959</b>
Variation de juste valeur <sup>(1)</sup>				0		-342 515			-342 515		-342 515
Transfert en compte de résultat <sup>(1)</sup>				0		-7 964			-7 964		-7 964
Variation de l'écart de conversion				0		0			0		0
<b>Gains ou pertes latents de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-350 479</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-350 479</b>	<b>0</b>	<b>-350 479</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Résultat au 31/12/2008				0				73 621	73 621		73 621
Autres variations				0					0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>149 600</b>	<b>205 696</b>	<b>0</b>	<b>673 130</b>	<b>0</b>	<b>-118 902</b>	<b>0</b>	<b>73 621</b>	<b>983 145</b>	<b>0</b>	<b>983 145</b>

<sup>(1)</sup> Variation des titres de placement - 31 536 M€, variation des titres de participation non consolidés - 318 943 K€ dont - 246 108 K€ pour les titres S.A.S. La Boétie.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de

trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>94 416</b>	<b>110 123</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 916	8 486
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 715	13 969
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-192	-11 874
Résultat net des activités de financement	417	625
Autres mouvements	27 772	-17 587
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>65 628</b>	<b>-6 381</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	482 711	-214 085
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-315 987	-390 030
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 534	-17 133
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	139 953	62 856
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-26 722	-28 822
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>261 421</b>	<b>-587 214</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>421 465</b>	<b>-483 472</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>-86 185</b>	<b>-36 551</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-4 063</b>	<b>-7 365</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-90 248</b>	<b>-43 916</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-15 863</b>	<b>-13 187</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-8 247</b>	<b>-626</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-24 110</b>	<b>-13 813</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>307 107</b>	<b>-541 201</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-228 357</b>	<b>312 844</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	54 294	96 079
Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	-282 651	216 765
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>78 750</b>	<b>-228 357</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	55 332	54 294
Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	23 418	-282 651
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>307 107</b>	<b>-541 201</b>

<sup>(1)</sup> Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tels que détaillé en note 6.1.

<sup>(2)</sup> Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5. et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).



## III - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### III - 1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.

#### III - 1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS / IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- L'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en "disponibles à la vente" ;
- L'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements ;
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et

remplaçant la norme IFRS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

#### III - 1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

#### III - 1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### ► Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ► Titres à l'actif

##### *Classification des titres à l'actif*

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature - , soit d'une option prise par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

#### Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,

- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

#### Titres du portefeuille "prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette

dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

#### *Dépréciation des titres*

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### *Date d'enregistrement des titres*

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### ▮ Titres au passif (IAS 32)

#### *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses Régionales et des Caisses Locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

#### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers à la juste valeur par résultat" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1<sup>er</sup> novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

#### **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont

intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

#### Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours

sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

#### *Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)*

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ▀ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ► Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

#### ► Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### *La comptabilité de couverture*

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out"). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

#### *Dérivés incorporés :*

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ► Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

#### ***Instruments traités sur un marché actif***

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou se réfère notamment au prix des transactions les plus récentes.

#### ***Instruments traités sur des marchés non actifs***

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

#### **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés

est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

#### **Absence de technique de valorisation reconnue**

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente". Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

#### **▮ Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

#### ***Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :***

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

#### ***Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :***

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ► Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ► Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ► Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

#### ► Provisions (IAS 37,19)

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.



### ► Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ► Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

### ► Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ► Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007. La charge relative aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

## ► Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres

disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

## ► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ► Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- 1) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - 2) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - 3) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ► Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci. En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### ► Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### III - 1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

#### ► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou consolidée qui détient ses titres.

#### *Consolidation des Caisses Régionales*

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ► Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ► Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ne détient pas de fonds dédiés.

#### ► Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de

contrôle exercée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

#### ► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### III - 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

#### III - 2.1. ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

##### ► Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008

NÉANT

##### ► Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008

NÉANT

##### ► Changement de dénomination sociale

NÉANT

##### ► Changement de méthode de consolidation

NÉANT

## III - 2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

DÉTAIL DES PARTICIPATIONS  
NON CONSOLIDÉES :

En K€	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
TOUFFENET CARNOT	817	99,99	817	99,99
SAS TOURAINE POITOU IMMOBILIER <sup>(2)</sup>	10 000	100,00	5 309	100,00
CATP EXPANSION	5 000	100,00		
CARCIE	260	26,00		
SACAM PROGICA	190	2,10	187	2,10
CEDICAM	167	1,16	167	1,16
SACAM MACHINISME	70	2,30	70	2,30
SAS RUE DE LA BOETIE	235 982	2,27	482 090	2,27
SEGUR	4	2,26	7	2,26
MIROMESNIL	4	2,26	7	2,26
RADIAN	40	1,79	38	1,79
COURCELLES	3	2,25	3	2,25
SACAM DEVELOPPEMENT	19 469	2,47	23 326	2,47
SACAM	2 616	2,81	2 547	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	5	1,89	5	1,89
SACAM ASSURANCE CAUTION	362	2,18	307	2,18
VAUBAN FINANCES	574	3,05	574	3,05
ATTICA	117	1,16	117	1,16
CA TITRES	962	1,75	1 018	1,75
CREATION CROISSANCE CENTRE	43	8,58	90	8,58
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	1	99,00	1	99,00
POITOU CHARENTES EXPANSION	69	0,84	69	0,84
SOFIPAR PANNIER 7 K	110	10,00	110	10,00
VIENNE RURALE	2	12,50	2	12,50
SAFER POITOU CHARENTES	65	5,44	65	5,44
SAFER DU CENTRE	53	5,84	53	5,84
SEMIVIT	12	1,53	12	1,53
SACAM INTERNATIONAL	23 995	2,27	20 415	2,27
SEMEVAL	2	0,16	2	0,16
CONSEIL VOYAGES TOURS	73	100,00	73	100,00
PARTENAIRES	159	3,48	178	3,48
LOGICIEL IMMOBILIER	13	5,88		
SQUARE HABITAT	10	1,39		
CARVEST	16	5,00		
VAL AGRO CARBONNE RENOUVELLEMENT	25			
SACAM SANTEFFI	30	2,02	46	2,02
TLJ	57	1,29	65	1,29
SACAM PLEIN CHAMP	69	1,75	60	1,75
SACAM FIRECA	1 108	2,17	1 066	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	131	1,18	131	1,18
SERGIES	264	4,00	264	4,00
SCI CAM	1 480	2,50	1 337	2,50
AGRO INVESTISSEMENTS	179	1,25		
IMMOBILIERE PIERRE ET VICTOIRE	100	13,70	100	13,70
DIVERS TITRES	1		33	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés <sup>(1)</sup></b>	<b>304 709</b>		<b>540 761</b>	

<sup>(1)</sup> Dont 967 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

<sup>(2)</sup> Société constituée afin d'acquérir des agences immobilières. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou met effectivement en place une stratégie de diversification d'activités. Les entités immobilières ne sont pas consolidées car l'impact est jugé non significatif. La valeur au bilan des titres de participation non consolidée est déterminée à la juste-valeur. Les principales valorisations sont communiquées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole. L'impact global en capitaux propres des réévaluations des titres non consolidés s'élève à - 114 569 milliers d'euros.

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

### III - 2.3 ECARTS D'ACQUISITION

Néant

### III - 3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est assuré par la Direction Financière et Risques qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

#### III - 3.1. RISQUE DE CRÉDIT

**Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de**

**s'acquitter de toute obligation financière (cf. rapport de gestion : Le risque de crédit et de contrepartie).**

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse Régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale, en règle générale à hauteur de 50 %. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

#### *Exposition maximum au risque de crédit*

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	295	307
Instruments dérivés de couverture	39 810	16 427
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	437 175	883 689
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	258 400	435 203
Prêts et créances sur la clientèle	7 143 538	6 728 088
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	168 693	170 473
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>8 047 911</b>	<b>8 234 187</b>
Engagements de financement donnés	1 132 824	1 225 144
Engagements de garantie financière donnés	220 233	196 281
Provisions - Engagements par signature	-1 074	-1 161
<b>Exposition des engagements hors-bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 351 983</b>	<b>1 420 264</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>9 399 894</b>	<b>9 654 451</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) :

En milliers d'euros	31.12.2008						31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	5 984					5 984						
Etablissements de crédit	56					56						
Institutions non établissements de crédit	694 608					694 608	579 646					579 646
Grandes entreprises	1 414 246	20 630	14 308	26 287	15 183	1 384 755	1 624 079	26 789	18 522	31 772	22 174	1 583 383
Clientèle de détail	5 142 594	45 317	25 726	53 863	41 908	5 074 960	4 624 439	37 471	26 278	44 431	34 677	4 563 484
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>7 257 488</b>	<b>65 947</b>	<b>40 034</b>	<b>80 150</b>	<b>57 091</b>	<b>7 160 363</b>	<b>6 828 164</b>	<b>64 260</b>	<b>44 800</b>	<b>76 203</b>	<b>56 851</b>	<b>6 726 513</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						44 966						43 317
<b>Dépréciations sur base collective</b>						-61 735						-41 742
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>7 143 594</b>						<b>6 728 088</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés pour 2007 : 18 304 milliers d'euros, 2008 : 13 027 milliers d'euros.

## ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		12 793
Institutions non établissements de crédit	73 641	109 832
Grandes entreprises	404 170	459 346
Clientèle de détail	643 415	625 736
<b>Total</b>	<b>1 121 226</b>	<b>1 207 707</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	4 926	2 959
Grandes entreprises	111 143	101 005
Clientèle de détail	32 500	31 222
<b>Total</b>	<b>148 569</b>	<b>135 186</b>

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE - VENTILATION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	1	
Institutions non établissements de crédit	7 535	4 882
Grandes entreprises	374 498	337 080
Clientèle de détail	1 666 541	1 605 328
<b>Total</b>	<b>2 048 575</b>	<b>1 947 290</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>8 737</b>	<b>3 136</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 057 312</b>	<b>1 950 426</b>

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est essentiellement exercée en France.



## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

**ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS  
PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

En milliers d'euros	31.12.2008							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	111 503	10 633	744	118	122 998	48 972	-117 410	-61 735
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	6 043	2 597			8 640			
Grandes entreprises	25 894	1 444	294	118	27 750	17 426	-32 696	-42 758
Clientèle de détail	79 566	6 592	450		86 608	31 546	-84 714	-18 977
Autres actifs financiers					0			
<b>Total</b>	<b>111 503</b>	<b>10 633</b>	<b>744</b>	<b>118</b>	<b>122 998</b>	<b>48 972</b>	<b>-117 410</b>	<b>-61 735</b>
Garanties non affectées					0			

En milliers d'euros	31.12.2007							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	158 060	5 130	122	0	163 312	38 812	-165 283	0
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	68 164	1 007			69 171	17 865	-64 689	
Clientèle de détail	89 896	4 123	122		94 141	20 947	-100 594	
Autres actifs financiers					0			
<b>Total</b>	<b>158 060</b>	<b>5 130</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>163 312</b>	<b>38 812</b>	<b>-165 283</b>	<b>0</b>
Garanties non affectées					0			

**Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

**III - 3.2. RISQUE DE MARCHÉS**

**Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite (cf rapport de gestion : Le risque de marché).**

**OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

En milliers d'euros	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 810</b>	<b>39 810</b>	<b>16 350</b>
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts						39 810	39 810	16 350
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>77</b>
Opérations fermes de change								
Options de change								77
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 810</b>	<b>39 810</b>	<b>16 427</b>
Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 810</b>	<b>39 810</b>	<b>16 427</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

En milliers d'euros	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts								
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	48	0	0	0	0	0	48	2
Opérations fermes de change								
Options de change	48						48	2
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	16
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits						0		16
Autres								
<b>Sous-total</b>	48	0	0	0	0	0	48	18
Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	48	0	0	0	0	0	48	18

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

En milliers d'euros	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	50	202	28 313	28 313	29 665
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts						28 061	28 061	29 665
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels				50	202	252	252	
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	321
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								321
<b>Sous-total</b>	0	0	0	50	202	28 313	28 313	29 986
Opérations de change à terme								42
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	50	202	28 313	28 313	30 028

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif :

En milliers d'euros	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	0	0	3 293	3 293	45
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts								
Options de taux						3 293	3 293	45
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	48	78
Opérations fermes de change								
Options de change							48	78
<b>Autres instruments :</b>	0	0	2 834	0	0	0	2 834	487
Dérivés sur actions & indices boursiers			2 834				2 834	487
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	2 834	0	0	3 293	6 175	610
Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	2 834	0	0	3 293	6 175	610

## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	31.12.2008 Total encours notionnel	31.12.2007 Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>862 959</b>	<b>1 086 502</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	856 959	1 080 288
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	6 000	6 214
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>177 302</b>	<b>486 623</b>
. Opérations fermes de change	33 364	59 043
. Options de change	143 938	427 580
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>151 597</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		151 597
. Autres		
<b>Sous-total</b>	<b>1 040 261</b>	<b>1 724 722</b>
. Opérations de change à terme		
<b>Total</b>	<b>1 040 261</b>	<b>1 724 722</b>

### Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt (cf. rapport de gestion : le risque de taux).

**Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise (cf. rapport de gestion : Le risque de change).

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 350 700	8 350 700	8 481 484	8 481 484
Autres devises de l'UE	732	732	638	638
USD	5 338	5 338	6 744	6 744
JPY				
Autres devises	131	131	172	172
<b>Total bilan</b>	<b>8 356 901</b>	<b>8 356 901</b>	<b>8 489 038</b>	<b>8 489 038</b>

**Risque de prix**

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières (cf. rapport de gestion : Le risque de prix).

**III - 3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de

placements (cf. rapport de gestion Les risques de liquidité et de financement).

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

En milliers d'euros	31.12.2008					31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	105 808	7 997	104 259	35 461	253 525	405 850	19 268	6 037		431 155
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	572 764	851 317	2 390 683	3 442 668	7 257 432	587 272	1 167 764	2 124 655	2 948 473	6 828 164
<b>Total</b>	<b>678 572</b>	<b>859 314</b>	<b>2 494 942</b>	<b>3 478 129</b>	<b>7 510 957</b>	<b>993 122</b>	<b>1 187 032</b>	<b>2 130 692</b>	<b>2 948 473</b>	<b>7 259 319</b>
<b>Créances rattachées</b>					70 126					69 255
<b>Dépréciations</b>					-179 145					-165 283
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>7 401 938</b>					<b>7 163 291</b>

## DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31.12.2008					31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	617 532	1 139 596	1 798 011	1 473 801	5 028 940	791 325	904 166	1 956 398	1 378 040	5 029 929
Dettes envers la clientèle	1 649 611	235 927	189 424	161	2 075 123	1 784 960	144 986	17 120	224	1 947 290
<b>Total</b>	<b>2 267 143</b>	<b>1 375 523</b>	<b>1 987 435</b>	<b>1 473 962</b>	<b>7 104 063</b>	<b>2 576 285</b>	<b>1 049 152</b>	<b>1 973 518</b>	<b>1 378 264</b>	<b>6 977 219</b>
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>30 800</b>					<b>26 663</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>7 134 863</b>					<b>7 003 882</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	15				15
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	9 241	0	0	0	9 241
. Émis en France	9 241				9 241
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>9 256</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 256</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>116</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>9 372</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		4 600			4 600
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 600</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>108</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>4 708</b>

En milliers d'euros	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	163				163
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	6 223	1 883	0	0	8 106
. Émis en France	6 223	1 883			8 106
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>6 386</b>	<b>1 883</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 269</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>51</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>8 320</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		7 622	4 600		12 222
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>7 622</b>	<b>4 600</b>	<b>0</b>	<b>12 222</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>316</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>12 538</b>

### III - 3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité (cf. rapport de gestion : Le risque de taux).

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>39 810</b>	<b>28 313</b>	<b>782 959</b>	<b>16 427</b>	<b>30 028</b>	<b>1 724 722</b>
Taux d'intérêt	39 810	28 313	782 959	16 350	29 665	1 086 502
Capitaux propres						
Change				77	42	486 623
Crédit					321	151 597
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>39 810</b>	<b>28 313</b>	<b>782 959</b>	<b>16 427</b>	<b>30 028</b>	<b>1 724 722</b>

### III - 3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité (cf. rapport de gestion : Les risques opérationnels).

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil "EUROPA" a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2008, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

### III - 3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur.

**A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.**

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de la

Touraine et du Poitou a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

## NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION :

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	704 078	976 965
Fonds propres complémentaires (tier 2)	920	97 162
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions <sup>(1)</sup>		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)	N/A	-385 061
	N/C	N/A
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>704 998</b>	<b>689 066</b>

<sup>(1)</sup> désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou répond à ces exigences réglementaires.



## III - 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## III - 4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En milliers d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 382		1 494	
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 651		15 968	
Sur opérations avec la clientèle	323 232		293 555	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	836		589	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 568		7 251	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	45 367		37 318	
Sur opérations de location-financement				
Autres intérêts et produits assimilés				
<b>Produits d'intérêts <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>406 036</b>		<b>356 175</b>	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-8 446		-29	
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-206 359		-183 470	
Sur opérations avec la clientèle	-24 509		-11 712	
Actifs financiers disponibles à la vente	-70		-115	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Sur dettes représentées par un titre	-566		-1 646	
Sur dettes subordonnées	-417		-625	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-43 353		-37 383	
Sur opérations de location-financement				
Autres intérêts et charges assimilées				
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-283 720</b>		<b>-234 980</b>	

<sup>(1)</sup> dont 4 018 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement.

<sup>(2)</sup> dont 1 849 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat.

## III - 4.2. COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	364	-551	-187	615	-304	311
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 870	-8 544	7 326	14 561	-5 212	9 349
Sur opérations avec la clientèle	39 336		39 336	35 055		35 055
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	345	-17	328	348	-15	333
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan	4 423	-582	3 841	2 957	-648	2 309
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	43 151	-8 034	35 117	45 023	-7 390	37 633
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	16 722	-449	16 273	17 200	-246	16 954
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>120 211</b>	<b>-18 177</b>	<b>102 034</b>	<b>115 759</b>	<b>-13 815</b>	<b>101 944</b>

## III - 4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-6 839	-1 263
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	11	-47
Résultat de la comptabilité de couverture	40	82
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-6 788</b>	<b>-1 228</b>

## PROFIT NET OU PERTE NETTE RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2008			2007		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b> Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	71	31	40	96	14	82
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b> Variations de juste valeur des dérivés de couvertures - partie inefficace						
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b> Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b> Variations de juste valeur des éléments couverts Variations de juste valeur des dérivés de couverture						
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b> Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>						
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	71	31	40	96	14	82

## III - 4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	26 512	25 613
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	12 075	16 319
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-25	-9
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>38 562</b>	<b>41 923</b>

## III - 4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-9	-9
Autres produits (charges) nets	22 458	26 790
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>22 449</b>	<b>26 781</b>

## III - 4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	-92 718	-91 589
Impôts et taxes	-4 704	-4 278
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-50 032	-53 472
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-147 454</b>	<b>-149 339</b>

## III - 4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	-7 907	-8 477
Dotations aux dépréciations		
<b>Total</b>	<b>-7 907</b>	<b>-8 477</b>

## III - 4.8. COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-63 914</b>	<b>-67 036</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-61 514	-62 215
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-244	-674
Risques et charges	-2 156	-4 147
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>34 018</b>	<b>51 161</b>
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	30 204	48 466
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	23
Engagements par signature	331	206
Risques et charges	3 483	2 466
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-29 896</b>	<b>-15 875</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponible à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-643	-9 517
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 692	2 643
Décotes sur crédits restructurés		
Perte sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-28 847</b>	<b>-22 749</b>

## III - 4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>51</b>	<b>73</b>
Plus-values de cession	98	272
Moins-values de cession	-47	-199
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>51</b>	<b>73</b>

## III - 4.10. IMPÔTS

## CHARGE D'IMPÔT :

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	-27 265	-34 245
Produit d'impôt différé	6 470	3 523
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-20 795</b>	<b>-30 722</b>

## RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	94 416	34,43 %	32 507
Effet des différences permanentes <sup>(1)</sup>			-7 882
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-185
Effet de l'imposition à taux réduit			-3 645
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		0,00 %	20 795

<sup>(1)</sup> Dont pour les principales valeurs :

- Effets régime mère fille versement dividendes - 8 187 K€
- Provision non déductibles + 305 K€

Au 31/12/2007

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	110 123	34,43 %	37 915
Effet des différences permanentes <sup>(1)</sup>			-7 838
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-490
Effet de l'imposition à taux réduit			1 135
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		27,90 %	30 722

<sup>(1)</sup> Dont pour les principales valeurs :

- Effets régime mère fille versement dividendes - 7 522 K€
- Provision non déductibles - 292 K€

### III - 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

#### Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité "élémentaire" peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul secteur.

#### III - 5.1. INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLES D'ACTIVITÉ

Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, et de leurs critères de présentation tels que définis ci-dessus, les Caisses régionales présentent leur activité dans le secteur "Banque de proximité en France".

### PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	122 316	102 034		22 449	246 799
2 Gestion pour compte propre et divers			31 774		31 774
<b>TOTAUX</b>	<b>122 316</b>	<b>102 034</b>	<b>31 774</b>	<b>22 449</b>	<b>278 573</b>

**PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007**

(en milliers d'euros)

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	121 195	101 944		26 781	249 920
2 Gestion pour compte propre et divers			40 695		40 695
<b>TOTAUX</b>	<b>121 195</b>	<b>101 944</b>	<b>40 695</b>	<b>26 781</b>	<b>290 615</b>

**III - 6. NOTES RELATIVES AU BILAN****III - 6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES**

En milliers d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	46 871		46 710	
Banques centrales	8 461		7 584	
<b>Total en principal</b>	<b>55 332</b>	<b>0</b>	<b>54 294</b>	<b>0</b>
Créance rattachées	137			
<b>Valeur au bilan</b>	<b>55 469</b>	<b>0</b>	<b>54 294</b>	<b>0</b>

**III - 6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT****ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	295	307
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>295</b>	<b>307</b>
Dont Titres prêtés		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

**ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	<b>247</b>	<b>289</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	247	289
. Titres cotés		
. Titres non cotés	<b>247</b>	<b>289</b>
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Titres cotés		
. Titres non cotés		
Instruments dérivés	<b>48</b>	<b>18</b>
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>295</b>	<b>307</b>

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 175	610
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>6 175</b>	<b>610</b>

## PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	6 175	610
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>6 175</b>	<b>610</b>

### III - 6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la Note 3.4. relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### III - 6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	120 573	340 235
. Titres cotés		
. Titres non cotés	120 573	340 235
- Actions et autres titres à revenu variable	316 521	543 028
. Titres cotés		
. Titres non cotés	316 521	543 028
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>437 094</b>	<b>883 263</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>		
<b>Créances rattachées</b>	<b>81</b>	<b>426</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente<sup>(1)</sup></b>	<b>437 175</b>	<b>883 689</b>

<sup>(1)</sup> dont - 967 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

## GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	120 573	4 607	12 189	340 235
Actions et autres titres à revenu variable	11 812	1 559	330	2 267
Titres de participation non consolidés <sup>(1)</sup>	304 709	9 663	124 232	540 761
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	81			426
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>437 175</b>	<b>15 829</b>	<b>136 751</b>	<b>883 689</b>
<b>Impôts</b>		<b>-2 290</b>	<b>-4 310</b>	
<b>Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>13 539</b>	<b>132 441</b>	

<sup>(1)</sup> Dont 124 232 de pertes latentes pour la participation dans SAS La Boétie.

## III - 6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

## Prêts et créances sur établissements de crédit

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	56	1 678
dont comptes ordinaires débiteurs sains	56	1 678
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>1 678</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>1</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>56</b>	<b>1 679</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	28 237	5 362
Comptes et avances à terme	189 932	388 815
Prêts subordonnés	35 300	35 300
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>253 469</b>	<b>429 477</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>4 875</b>	<b>4 047</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>258 344</b>	<b>433 524</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>258 400</b>	<b>435 203</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	18 042	21 777
Autres concours à la clientèle	7 008 389	6 626 197
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	53 002	53 002
Titres non cotés sur un marché actif	2 802	2 802
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	104 497	14 036
Comptes ordinaires débiteurs	70 700	110 350
<b>Total</b>	<b>7 257 432</b>	<b>6 828 164</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>65 251</b>	<b>65 207</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>179 145</b>	<b>165 283</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 143 538</b>	<b>6 728 088</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>7 143 538</b>	<b>6 728 088</b>

Dont 69.550 K€ apportés en garantie à CA S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.



## III - 6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							0
<b>Créances clientèle</b>	165 283		65 191	-51 329			179 145
dont dépréciations collectives <sup>(1)</sup>	41 742		23 309	-3 316			61 735
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	942		25				967
<b>Autres actifs financiers</b>							0
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>166 225</b>	<b>0</b>	<b>65 216</b>	<b>-51 329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 112</b>

<sup>(1)</sup> Ces provisions, sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale représentant le risque potentiel estimé après analyse des cotations dégradées utilisées dans le cadre du nouveau ratio Bâle II suivies par les outils nationaux LUC et OCE. Les pertes attendues selon Bâle II étant déterminées à horizon d'un an, un coefficient correcteur de 1,1 est appliqué afin de prendre en compte la durée réelle des contrats, elles s'élèvent à 39 097 milliers d'euros. D'autre part, est constituée une provision filières pour un montant de 22 638 milliers d'euros, dont 14 282 milliers d'euros dotés en 2008. Elle concerne l'élevage de porcs, ovins, bovins, la production de melons et l'immobilier pour des créances dont la notation au sens Bâle II est fortement dégradée.

En milliers d'euros	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							0
<b>Créances clientèle</b>	154 686		69 833	-59 236			165 283
dont dépréciations collectives	33 971		13 171	-5 400			41 742
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	5 562		9	-4 599		-30	942
<b>Autres actifs financiers</b>	24			-24			0
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>160 272</b>	<b>0</b>	<b>69 842</b>	<b>-63 859</b>	<b>0</b>	<b>-30</b>	<b>166 225</b>

## III - 6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

## Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	4 438	7 846
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>4 438</b>	<b>7 846</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 446</b>	<b>7 847</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 053	282 735
Comptes et avances à terme	5 023 449	4 739 347
<b>Total</b>	<b>5 024 502</b>	<b>5 022 082</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>22 055</b>	<b>23 526</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 046 557</b>	<b>5 045 608</b>
<b>Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 051 003</b>	<b>5 053 455</b>

## Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 407 306	1 537 418
Comptes d'épargne à régime spécial	26 548	32 706
Autres dettes envers la clientèle	641 269	377 166
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	<b>2 075 123</b>	<b>1 947 290</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>8 737</b>	<b>3 136</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 083 860</b>	<b>1 950 426</b>

## III - 6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 128	167 435
<b>Total</b>	<b>166 128</b>	<b>167 435</b>
Créances rattachées	2 565	3 038
Dépréciations		
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>168 693</b>	<b>170 473</b>

## III - 6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	15	163
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	9 241	8 106
. Émis en France	9 241	8 106
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total</b>	<b>9 256</b>	<b>8 269</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>116</b>	<b>51</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 372</b>	<b>8 320</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	4 600	12 222
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	<b>4 600</b>	<b>12 222</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>108</b>	<b>316</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 708</b>	<b>12 538</b>

## III - 6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés - Actif (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions <sup>(1)</sup>	19 315	6 038
Charges à payer non déductibles	198	858
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres impôts différés actif	1 922	6 065
<b>Total impôt différé actif</b>	<b>21 435</b>	<b>12 961</b>

<sup>(1)</sup> Dont une évolution de 6 883 K€ pour les provisions collectives et 5 584 K€ pour le portefeuille titres.

## III - 6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

## III - 6.11.1. Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Autres actifs</b>	<b>44 085</b>	<b>35 089</b>
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	43 761	34 957
Comptes de règlements	324	132
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>102 033</b>	<b>82 662</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	44 772	33 802
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	36	20
Produits à recevoir	42 611	41 201
Charges constatées d'avance	1 269	1 555
Autres comptes de régularisation	13 345	6 084
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>146 118</b>	<b>117 751</b>

## III - 6.11.2. Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>46 953</b>	<b>39 688</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	41 455	36 703
Versement restant à effectuer sur titres	5 498	2 985
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>90 215</b>	<b>92 393</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	16 817	28 574
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	32 369	25 556
Charges à payer	41 029	38 263
Autres comptes de régularisation		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>137 168</b>	<b>132 081</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en nets.

## III - 6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
<b>Immeubles de placement</b>							
Valeur brute	196		1				197
Amortissements et dépréciations	-150		-9				-159
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

En milliers d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
<b>Immeubles de placement</b>							
Valeur brute	191		6	-1			196
Amortissements et dépréciations	-141		-9				-150
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

## III - 6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

En milliers d'euros	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	151 374		6 881	-5 347			152 908
Créances rattachées <sup>(1)</sup>							
Amortissements & Dépréciations	-98 721		-7 764	2 571			-103 914
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>52 653</b>	<b>0</b>	<b>-883</b>	<b>-2 776</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 994</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	6 391		9	-562			5 838
Amortissements & Dépréciations	-6 116		-143	562			-5 697
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>-134</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>141</b>

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	148 958		7 524	-5 108			151 374
Créances rattachées <sup>(1)</sup>							0
Amortissements & Dépréciations	-95 341		-8 235	4 855			-98 721
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>53 617</b>	<b>0</b>	<b>-711</b>	<b>-253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 653</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	6 224		167				6 391
Amortissements & Dépréciations	-5 874		-242				-6 116
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>350</b>	<b>0</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275</b>

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## III - 6.14. PROVISIONS

En milliers d'euros	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement <sup>(2)</sup>	11 471		566					12 037
Risques d'exécution des engagements par signature	1 160		244		-331			1 073
Risques opérationnels <sup>(1)</sup>	8 532		4 281	-1 840	-2 141			8 832
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 334			-124				1 210
Litiges divers	2 864		45	-40	-1 352			1 517
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	257		314	-213	-107			251
<b>Provisions</b>	<b>25 618</b>	<b>0</b>	<b>5 450</b>	<b>-2 217</b>	<b>-3 931</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 920</b>

En milliers d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement <sup>(2)</sup>	11 585		1 935		-2 049			11 471
Risques d'exécution des engagements par signature	692		674	-11	-195			1 160
Risques opérationnels <sup>(1)</sup>	12 369		2 835	-2 348	- 4 324			8 532
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 313		21					1 334
Litiges divers	1 476		1 506		-118			2 864
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	266		256	-204	-61			257
<b>Provisions</b>	<b>27 701</b>	<b>0</b>	<b>7 227</b>	<b>-2 563</b>	<b>-6 747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 618</b>

<sup>(1)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 5 332 milliers d'euros pour risques CNASEA et 3 200 milliers d'euros au titre des autres risques opérationnels.

<sup>(2)</sup> Voir Note I. Principes et méthodes comptables "Les provisions pour risques et charges" et ci-après.

## PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT :

## Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	227 899	166 069
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	501 395	530 966
Ancienneté de plus de 10 ans	420 415	536 601
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 149 709</b>	<b>1 233 636</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>286 684</b>	<b>307 864</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 436 393</b>	<b>1 541 500</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état.

## Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>21 516</b>	<b>20 346</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>83 258</b>	<b>78 349</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>104 774</b>	<b>98 695</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 606	1 390
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	278	60
Ancienneté de plus de 10 ans	1 845	2 256
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 729</b>	<b>3 706</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>8 308</b>	<b>7 765</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>12 037</b>	<b>11 471</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	3 706	23			3 729
<b>Comptes épargne-logement :</b>	7 765	543			8 308
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 471</b>	<b>566</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 037</b>

## III - 6.15. CAPITAUX PROPRES

## ► Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
<b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b>	<b>1 320 777</b>			<b>1 320 777</b>
Dont part du Public	1 258 322			1 244 260
Dont part Crédit Agricole S.A.	59 493			59 493
Dont part Auto-détenue	2 962			17 024
<b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>	<b>1 581 647</b>			<b>1 581 647</b>
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 581 647			1 581 647
<b>Parts sociales</b>	<b>3 662 135</b>			<b>3 662 135</b>
Dont 59 Caisses Locales	3 662 116			3 662 116
Dont 18 administrateurs de la CR	18			18
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>6 564 559</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 564 559</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 110 110 K€.

### ► Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ► Dividendes

#### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

### ► Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le

Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou du 27 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, constate que le résultat net de l'exercice 2008 s'élève à 66 914 772,31 euros et qu'il n'y a pas de report à nouveau.

En conséquence l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- 2 513 127,11 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de Parts Sociales, ce qui correspond à un taux de 4,50 %.
- 5 061 270,40 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2008, soit un dividende de 3,20 euros par titre.
- 4 226 486,40 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2008, soit un dividende de 3,20 euros par titre.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et celui du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements et d'Associés interviendront le 19 mai 2009.

Le solde, soit 55 113 888,40 euros, est affecté ainsi :

- ⅓ à la réserve légale, soit 41 335 416,30 euros ;
- le solde soit 13 778 472,10 euros, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant	Montant	Montant
2005	3,10	3,10	0,55
2006	3,30	3,30	0,55
2007	3,50	3,50	0,69
Prévu 2008	3,30	3,30	0,69

## III - 7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

## III - 7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	50 516	50 159
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 670	5 601
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 838	1 723
Autres charges sociales	19 715	19 063
Intéressement et participation	8 005	8 262
Impôts et taxes sur rémunération	6 974	6 781
<b>Total charges de personnel</b>	<b>92 718</b>	<b>91 589</b>

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour - 124 K€

## III - 7.2. EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

Effectif	31.12.2008	31.12.2007
France	1 534	1 556
Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 534</b>	<b>1 556</b>

## III - 7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des

cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## III - 7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En milliers d'euros		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation dette actuarielle	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	23 985	25 528	22 943	20 300	18 352
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 117	1 049	1 014	805	784
	Coût financier	1 182	1 163	883	1 006	906
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-8 188				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	-2 263	-1 480	-933	-756	-434
	(Gains) / pertes actuariels	1 895	-2 274	1 621	1 588	692
<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>17 728</b>	<b>23 986</b>	<b>25 528</b>	<b>22 943</b>	<b>20 300</b>	

La Caisse Régionale de la Touraine et Poitou portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse Régionale. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

En milliers d'euros		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 117	1 048	1 014	805	784
	Coût financier	1 182	1 163	883	1 006	906
	Rendement attendu des actifs sur la période	-979	-997	-918	-849	-339
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	243				
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		289	1 018	1 727	720
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 563</b>	<b>1 503</b>	<b>1 997</b>	<b>2 689</b>	<b>2 071</b>



En milliers d'euros		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	24 130	25 549	22 957	20 306	13 881
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	979	997	918	849	339
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 652	-2 564	603	-139	-28
	Cotisations de l'employeur	1 428	1 627	2 004	2 709	4 291
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-8 188				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				-12	10
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-2 263	-1 480	-933	-756	-434
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>17 738</b>	<b>24 129</b>	<b>25 549</b>	<b>22 957</b>	<b>18 059</b>

La Caisse Régionale de la Touraine et Poitou portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse Régionale. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

En milliers d'euros		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette	<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>17 728</b>	<b>23 986</b>	<b>25 528</b>	<b>22 943</b>	<b>20 300</b>
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	17 738	24 129	25 549	22 961	18 059
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-10</b>	<b>-143</b>	<b>-21</b>	<b>-18</b>	<b>2 241</b>

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 4,00 et 5,17 %
- Retraites Chapeau : 4,05 % et 4,71 %
- Fomugei : 4,05 % et 4,71 %

### III - 7.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au titre de la provision médailles du travail s'élèvent à 1 210 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

### III - 7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre "Principes et méthodes comptables".

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la Direction s'élèvent respectivement à 220 et 1 661 milliers d'euros.

## III - 8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

## ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 132 824</b>	<b>1 225 144</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	5 961
• Engagements en faveur de la clientèle	1 132 824	1 219 183
- Ouverture de crédits confirmés	734 701	900 173
. Ouverture de crédits documentaires	2 289	3 688
. Autres ouvertures de crédits confirmés	732 412	896 485
- Autres engagements en faveur de la clientèle	398 123	319 010
<b>Engagements de garantie</b>	<b>220 233</b>	<b>196 281</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	71 664	61 095
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties	71 664	61 095
• Engagements d'ordre de la clientèle	148 569	135 186
- Cautions immobilières	23 066	22 052
- Garanties financières	49 348	35 839
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	76 155	77 295
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>47 000</b>	<b>111 300</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit <sup>(1)</sup>	47 000	111 300
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>480 020</b>	<b>515 087</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	133 853	169 293
• Engagements reçus de la clientèle	346 167	345 794
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	346 052	345 794
- Autres garanties reçues	115	0

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

<sup>(1)</sup> Avances globales à départ décalé.

**Garanties détenues**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis. Les garanties détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## III - 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

**La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.**

Les montants de juste valeur indiqués ci-après représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-après.

**Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût**

En milliers d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	258 400	258 400	435 203	435 203
Prêts et créances sur la clientèle	7 143 538	7 001 282	6 728 088	6 650 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	168 731	168 731	170 473	170 473
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	5 051 003	5 063 058	5 053 455	5 048 996
Dettes envers la clientèle	2 083 860	2 083 860	1 950 426	1 950 426
Dettes représentées par un titre	9 372	9 372	8 320	8 320
Dettes subordonnées	4 708	4 708	12 538	12 538

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur

la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

**III - 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

NÉANT

Le Directeur Général,



Christophe NOEL

## III - 11. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 comprend la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et les 59 Caisses Locales qui lui sont rattachées.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		
	Désignation	Président
	Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Noël DUPUY
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Philippe GIRARD
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	Jocelyne COUVREU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Patrice METAYER
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Jean-Claude MARANDON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Béatrice LANDAIS
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGEAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGEAIS	Didier LOUVEL
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Monique SIMIER
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Patrick DEVYVER
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Gérard DESNOE
JOUE LES TOURS	17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Jacques TARTRE
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Philippe LACROIX
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	Christian BRUEL
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Adeline ODILLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Christian BARON
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Doves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Lionel BRUNET
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Chantal BEAU
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÏTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÏTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Jean-Jacques GUERIN
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Patrick GOURDIEN
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Gaëtan PASQUIER
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE	3, Place du Champ de Foire 86220 LES ORMES	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hergarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Thierry LIQUOIS
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Jean-François SENNE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLIAU
VOUILLE	14 Rue de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN	Jean Pierre METAYER
SAINTE JULIEN L'ARS	31, Route de Chauvigny 86800 SAINTE JULIEN L'ARS	Véronique BEAUD
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Alain POUBLANC

# Rapports des Commissaires aux Comptes

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Changements de méthode comptable

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

#### Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 2.7 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

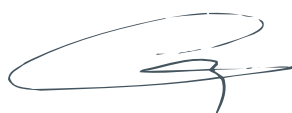
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**1 - ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET  
D'ENGAGEMENT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES  
AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT  
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT  
L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Avec la société Crédit Agricole S.A.**

**Nature et objet :** Conclusion d'un pacte de gouvernance dans le cadre du programme d'émissions d'obligations sécurisées "Covered Bonds".

**Modalités :** Le pacte de gouvernance a été conclu entre Crédit Agricole S.A. (CASA) et les Caisses Régionales le 21 novembre 2007.

Il définit les règles de fonctionnement entre les parties dans les relations qu'elles vont instaurer avec la société Crédit Agricole Covered Bonds.

Ces conventions et engagements portent notamment sur les points suivants :

- Administration de la société constituée, représentation au sein du Conseil d'Administration, mode de fonctionnement dudit Conseil et de la Direction Générale.
- Emissions d'obligations : rôle du Conseil dans la mise en œuvre des programmes d'émissions obligataires décidés par l'Assemblée Générale étant entendu que les produits collectés lors des émissions auront vocation à être mis à disposition du Crédit Agricole S.A. sous forme de prêts.
- D'autres dispositions d'ordre divers ayant trait à la durée, au mode de modification du pacte, sont également établies par convention.

(Conventions et engagements approuvés par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2007)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ANGERS et PARIS LA DEFENSE, le 23 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE RÉGIONALE  
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU RELATIF AUX PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES  
ET AUX AUTRES INFORMATIONS REQUISES  
PAR L'ARTICLE L. 621-18-3 DU CODE MONÉTAIRE  
ET FINANCIER  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Aux Sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

- les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- l'établissement des autres informations prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé que nous n'avons pas vérifié la sincérité de ces autres informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET  
AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET  
FINANCIÈRE**

Les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission, sont destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

**AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables

significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA  
RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION DE TITRES  
DE CAPITAL ACHETÉS  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 27 MARS 2009**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de titres achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre caisse régionale, dans la limite d'un maximum de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital à la date de réalisation de ces achats, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, avec au final une faculté de subdélégation, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre caisse régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre caisse régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde



# Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009

## PREMIÈRE RÉOLUTION

1. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 faisant ressortir un bénéfice de 66 914 771,31 euros.

2. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2008.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 17 077,50 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 5 878,79 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, a pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce. L'Assemblée Générale approuve les conventions décrites au présent rapport.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les personnes intéressées par les conventions ne participent pas.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, constate que le résultat net de l'exercice 2008 s'élève à 66 914 772,31 euros et qu'il n'y a pas de report à nouveau.

En conséquence l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- 2 513 127,11 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de Parts Sociales, ce qui correspond à un taux de 4,50 %.
- 5 061 270,40 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2008, soit un dividende de 3,20 euros par titre.
- 4 226 486,40 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2008, soit un dividende de 3,20 euros par titre.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et celui du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements et d'Associés interviendront le 19 mai 2009.

Le solde, soit 55 113 888,40 euros, est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$  à la réserve légale, soit 41 335 416,30 euros ;
- le solde soit 13 778 472,10 euros, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

### Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total versé	Taux d'intérêt
2005	2 010 501,68 €	3,60 %
2006	2 010 501,68 €	3,60 %
2007	2 513 127,11 €	4,50 %

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total versé	Dividende par CCI
2005	4 094 408,70 €	3,10 €
2006	4 358 564,10 €	3,30 €
2007	4 622 719,50 €	3,50 €

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés

Exercices	Total versé	Dividende par CCI
2005	4 903 105,70 €	3,10 €
2006	5 219 435,10 €	3,30 €
2007	5 535 764,50 €	3,50 €

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Noël DUPUY  
demeurant La Grande Vallée le Vau à ESVRES  
(Indre-et-Loire)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier FLAMAN  
demeurant Bourdain à GENILLE (Indre-et-Loire)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Odet TRIQUET  
demeurant Jesson à BLANZAY (Vienne)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Hervé de MONVALLIER  
demeurant Logis de la Canne à JOUHET (Vienne)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Bernard CHAUSSE  
demeurant 11 route du Rond à DANGE-SAINT-ROMAIN (Vienne)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prenant acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre BOUREAU demeurant 13 avenue de Québec à RICHELIEU (Indre-et-Loire), nomme en qualité d'administrateur Monsieur Eloi CANON demeurant Touchelion à CHEMILLE SUR DEME (Indre-et-Loire), pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation du programme de rachat communiquées à l'AG, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par

la loi, à opérer sur les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale Ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 132 077 CCI, et le nombre maximal de CCI détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre de CCI composant le capital de la Caisse Régionale.

Le montant total des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de 13 207 700 (treize millions deux cent sept mille sept cent) millions d'euros. L'acquisition de ces CCI ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 100 (cent) euros, étant toutefois précisé que ces CCI pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- de procéder à l'annulation des CCI acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la résolution unique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat. La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

#### **TREIZIÈME RÉOLUTION**

Conformément à l'article L512-36 du code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 190 000 euros le budget prévisionnel d'indemnité compensatrice de temps

passé aux administrateurs de la Caisse Régionale pour 2009. Cette somme est établie sur la base des recommandations de la Fédération Nationale de Crédit Agricole pour l'ensemble des Caisses Régionales.

Elle délègue au Conseil d'Administration le soin de désigner le ou les administrateurs concernés.

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

# Résolution présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009

## RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres CCI faisant l'objet de la 12<sup>ème</sup> résolution présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009 ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des CCI annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.





18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307  
86008 Poitiers Cedex  
Téléphone : 05 49 42 33 33  
Télécopie : 05 49 42 35 22  
Siège Social et Services Administratifs  
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill  
37041 Tours Cedex  
Téléphone : 02 47 39 81 00  
Télécopie : 02 47 39 83 00  
Direction Générale et Services Administratifs  
Telex 750811 F

399 780 097 RCS Poitiers